



Perception des prisonniers sur le Centre pénitentiaire et de rééducation de Kinshasa (Prison de Makala)

Professeur Oscar Shamba Bemuna

Décembre 2023

African Security Sector Network (ASSN)

Fondé en 2003, l'**African Security Sector Network (ASSN)**, dont le siège se situe à Accra (Ghana), est un réseau panafricain d'experts et d'organisations travaillant pour promouvoir une gouvernance plus démocratique de la sécurité sur le continent africain.

Pour plus d'informations, veuillez contacter l'équipe de l'**ASSN** par courrier électronique :
info@africansecuritynetwork.org

ou consulter le site web de l'**ASSN**:
<http://africansecuritynetwork.org/assn/>

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://bit.ly/ASSN53>

Pour citer cette publication :

BEMUNA (O.), « **Perception des prisonniers sur le Centre pénitentiaire et de rééducation de Kinshasa (Prison de Makala)** », ASSN, Décembre 2023

Table des matières

Remerciements	5
Sigles et abréviations.....	6
Résumé exécutif	7
INTRODUCTION	9
Considérations d'ordre méthodologique	10
CHAPITRE 1 : CONSTRUCTION DU CADRE CONTEXTUEL ET CONCEPTUEL DE L'ETUDE	13
1. Présentation de la prison de Makala.....	13
2. Etat des lieux des recherches sur le système carcéral en RDC.....	14
3. Justification de l'étude sur la prison de Makala.....	16
4. Approche méthodologique : la prison, la communauté des prisonniers et le chercheur	17
4.1. Prison.....	17
4.2. Prisonniers.....	18
4.3. Posture du chercheur	19
5. Enquête de terrain, analyse des données et grille de lecture.....	20
5.1. Enquête de terrain	20
5.2. Analyse des données	22
5.3. Grille de lecture	23
6. Approche conceptuelle de la perception	24
CHAPITRE 2 : PERCEPTION DES PRISONNIERS.....	26
1. De l'organisation de l'espace carcéral.....	26
2. Des conditions de vie.....	28
2.1. L'alimentation en prison.....	28
2.2. Les lieux de détention	29
2.3. La santé des prisonniers	30
2.4. La prison de Makala, un lieu de toutes les privations	31
2.5. Une solidarité carcérale asservissante	32
2.6. Mode d'adaptation des prisonniers de classe sociale défavorisée.....	32
3. De la peine privative de liberté et de la liberté	33
4. Du caractère « rééducatif » et de la réinsertion	34
5. Des sous-cultures carcérales dans la prison et les modes d'adaptation secondaire	39
5.1. De la culture criminelle importée de l'extérieur	39
5.2. Système d'adaptation secondaire ou de prisonnérisation: gouvernance informelle	40
5.3. De la culture légitime à la prison de Makala	41
5.4. Des codes et langage de la sous-culture carcérale.....	42

5.4.1. « Kayisalo » ou ordre dans un désordre.....	42
5.4.2. Mukukule ou « manger les fesses »	43
5.5. Le lesbianisme	44
5.6. La collecte et l'économie hybride	44
5.7. Les leaderships informels ou la mesa.....	45
5.8. Kamba et Tombé ya kamba : une solidarité « délinquante ».....	45
CHAPITRE 3 : LES RESULTATS DE LA RECHERCHE	45
CHAPITRE 4 : REPENSER LA REFORME DU SYSTEME PENITENTIAIRE ET DE L'UNIVERS CARCERAL.....	50
Conclusion	52
Bibliographie.....	55

Remerciements

Cette recherche, fruit des enquêtes de terrain et de la revue de la littérature existante sur les prisons en République démocratique du Congo (RDC) de manière générale et de la prison de Makala en particulier, n'aurait pas été réalisée sans le soutien de plusieurs personnes qui ont donné de leur temps. En premier lieu, nous tenons à remercier les enquêteurs qui nous ont accompagnés dans la récolte des données, à savoir, Me Harris Tati, Me Kapongo, Bruno Tshibangu.

Nos remerciements s'adressent en deuxième lieu à Emmanuel Kabengele Kalonji, Coordonnateur national du Réseau pour la réforme du secteur de sécurité et de la justice (RSSJ) et point focal de l'African Security Sector Network (ASSN) en RDC, ainsi qu'à toute son équipe, pour l'appui qu'ils nous ont donné jusqu'à la production de cette recherche. Que les différents partenaires qui ont financé cette recherche trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

Professeur Oscar shamba Bemuna, Chercheur au Centre de recherche en sciences humaines

Sigles et abréviations

- ASSN : African Security Sector Network
- BCNUDH : Bureau Conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en RD Congo
- CPRK : Centre pénitentiaire et de rééducation de Kinshasa
- MONUSCO : Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
- PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement
- RDC : République démocratique du Congo
- RSSJ : Réseau pour la réforme du secteur de sécurité et de la justice
- VIP : Very Important Person.

Résumé exécutif

L'ASSN, en partenariat avec le RSSJ a initié une recherche-action¹ dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Just Future (JF), en vue de réaliser une étude sur les perceptions des prisonniers du Centre pénitentiaire et de rééducation de Kinshasa (prison de Makala) avec l'objectif de trouver des voies et les moyens les plus appropriés pour repenser la politique carcérale en RDC, de manière générale, et celle du Centre pénitentiaire et de rééducation de Kinshasa (CPRK), connu communément au nom de la prison de Makala, de manière particulière.

En effet, la situation des prisonniers, autant les détenus préventifs que les condamnés, préoccupe la communauté tant nationale qu'internationale. Les différentes études sur les institutions carcérales en RDC montrent que les prisonniers vivent dans des conditions inhumaines. Il est déploré notamment la malnutrition chronique, la surpopulation carcérale, le manque d'endroits où dormir et le manque de formation dû à l'absence d'une politique pénitentiaire adaptée au contexte congolais.

Pour améliorer les conditions de vie des prisonniers, le Programme conjoint des Nations Unies d'appui à la réforme de la justice en RDC, mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme (BCNUDH), la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), l'Equipe d'experts de l'Etat de droit et des questions touchant les violences sexuelles, et d'autres organisations non-gouvernementales, envisagent le développement de projets pilotes en faveur de l'autogestion des établissements pénitentiaires et la réinsertion socioprofessionnelle des personnes détenues². Pour sa part, le Gouvernement congolais s'est engagé à humaniser les conditions des prisonniers de la prison de Makala³.

Au regard de ce qui précède, l'on peut bien voir l'intérêt que cette question carcérale suscite sur le plan scientifique. La prison de Makala est particulièrement devenue un mouroir et un lieu d'apprentissage de la délinquance. D'où la nécessité de réfléchir et de proposer une réforme de l'administration carcérale respectueuse des droits humains, attentive à la rééducation et la réinsertion de ceux qui, par la commission de l'infraction, ont contracté une dette envers la société congolaise, qu'ils sont sensés payer, entre autres, par la privation de liberté ou l'emprisonnement.

Les résultats de cette recherche sont issus des enquêtes menées pendant près de deux mois auprès des prisonniers du CPRK, du 15 mai au 30 juin 2023. Pour avoir plus de lumière, les données ainsi obtenues, en contexte carcéral, ont été croisées aux récits de quelques anciens prisonniers, dans l'intérêt de rendre compte de la totalité de perceptions pénitentiaires. Dans une démarche scientifique rigoureuse et une posture méthodologique appropriée, en

¹ Étude qui allie théorie et mise en pratique afin de résoudre un conflit tout en développant des connaissances générales sur un sujet.

² Grégoire Ngalamulamu Tshiebue, *Étude de faisabilité pour la création des fermes agropastorales pénitentiaires dans les Prisons de Kalemie (Tanganyika), Luzumu (Kongo Central) et Nyongera (Nord-Kivu) et Formulation d'une Stratégie nationale de réinsertion socioprofessionnelle des détenu(e)s*, étude commandée par PNUD 2021

³ Lors de la rencontre du 15 mai 2021 avec les pénitenciers de Makala, Ndolo et Luzumu ainsi que leurs fournisseurs, la Ministre Rose Mutombo dit s'être engagée à s'impliquer financièrement pour humaniser les conditions de vie des prisonniers dans tout le pays. <https://www.radiookapi.net/2021/05/17/actualite/societe/kinshasa-la-prison-centrale-de-makala-approvationnee-> consulté le 26/juillet 2023 à 12H.

mobilisant la grille de lecture de l'acteur social, la recherche a consisté à présenter les perceptions de la prison de Makala par les pensionnaires de la prison eux-mêmes.

L'on peut déjà noter que la perception peut être entendue⁴ comme une opération psychologique complexe par laquelle l'esprit, en organisant les données sensorielles, se forme une représentation des objets extérieurs et prend connaissance du réel. Elle suppose un lien entre le sujet percevant, d'une part, et le sujet ou l'objet perçu, d'autre part, par l'intermédiaire du corps.

Il ressort de cette recherche une hétérogénéité des perceptions selon les stratifications sociales et selon la capacité mentale et physique de chaque détenu. La peine privative de liberté n'est pas perçue de la même façon par les prisonniers. Elle est une sorte d'aubaine, pour certains, un refuge ou un lieu de repos, pour d'autres, grands criminels et un enfer pour une catégorie qui vient des couches sociales les plus défavorisées. L'étude montre que le mode de fonctionnement du CPRK est naturellement touché de plein fouet par la perte du sens de la peine privative de liberté. Il s'observe que l'impératif de la sécurité l'emporte sur toute autre raison réformiste et éducative, sur les droits humains, et que le temps carcéral est vide (inoccupation des prisonniers). La gouvernance informelle, au nom de la sécurité, impose son ordre au mépris des droits humains des prisonniers.

Partant de tout ce qui vient d'être dit, la présente étude préconise le traitement égal de tous les prisonniers dans le respect des droits humains, quel que soit le motif de leur détention ou de leur condamnation. Le droit à la vie, à la sûreté, au travail, à l'éducation et à la formation professionnelle doit être garanti aux prisonniers. L'étude recommande soit la suppression soit la formalisation de la gouvernance informelle, qui se traduit en une organisation parallèle dirigée par des condamnés à des lourdes peines pour des faits graves. L'étude propose aussi des projets de rééducation et de formation des prisonniers pour leur future réinsertion, en prenant par exemple le cas de la prison de Luzumu dans le Kongo central, qui suscite la colère de la population qui pense que les criminels sont bien remerciés par l'Etat congolais aux dépens des honnêtes citoyens ; ce qui remet à la surface l'épineuse question de la moindre éligibilité et celle de la normalisation des conditions carcérales.

Sans occulter la dimension souffrance qui entoure toute peine, l'étude a le mérite de montrer que la peine privative de liberté n'a pas d'effet dissuasif pour certains prisonniers qui trouvent en celle-ci une aubaine, un refuge et un lieu de repos au point qu'ils ne veulent plus sortir de la prison. A titre d'exemple, une peine privative de liberté pour un criminel qui a détourné ou volé beaucoup d'argent dans la caisse de l'Etat, si elle n'est pas accompagnée de la peine de confiscation, elle n'aura pas d'effet sur le criminel rationnel qui acceptera une vie sans trop de peine en prison, sachant bien qu'il aura à disposition son réseau d'appartenance à l'extérieur dans l'attente de sa sortie pour jouir paisiblement des dividendes du crime commis.

⁴Jean- François Dortier, "La perception, une lecture du monde" in Grands Dossiers N° 7 - Juin - Juillet - Août 2007.

INTRODUCTION

1. La connaissance des prisons congolaises, de manière générale, et de la prison centrale de Makala, de manière particulière, est restée depuis bien longtemps largement tributaire des discours⁵ des organisations non-gouvernementales, de certaines organisations internationales, de la population congolaise et des récits d'anciens détenus.
2. Ces différents discours font état de non-respect des textes tant internationaux que nationaux. Sur le plan international, ces discours indiquent que le traitement infligé aux prisonniers dans la prison de Makala va en l'encontre des règles minima des Nations Unies sur le traitement des détenus⁶. Sur le plan national⁷, les mauvaises conditions de détention sont souvent dénoncées⁸. Elles sont en violation de l'article 18 alinéa dernier de la Constitution de la RDC du 18 février 2006 telle que modifiée par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011, qui dispose que « tout détenu doit bénéficier d'un traitement qui préserve sa vie, sa santé physique et mentale ainsi que sa dignité ».
3. En effet, la présente étude est consacrée aux différentes perceptions des prisonniers du CPRK, communément appelé prison de Makala. Elle se veut une recherche-action qui s'inscrit dans la suite de différentes études se rapportant à l'univers carcéral en RDC. L'objectif poursuivi consiste en l'acquisition de connaissances scientifiques en matière carcérale en faisant savoir ce que représente la prison de Makala au regard de différentes perceptions véhiculées dans les discours de prisonniers eux-mêmes. L'étude vise également à proposer des solutions concrètes pour la bonne administration de la justice pénale, de manière générale, et la promotion de la réforme des politiques pénitentiaires en RDC, en particulier.
4. Dans cette étude, il s'agit alors de connaître le point de vue des prisonniers sur le fonctionnement de la prison de Makala ou de le saisir à travers leurs propres expériences. En clair, l'étude rend compte de leurs sentiments et perceptions sur une expérience vécue et a l'ambition d'avoir accès aux valeurs d'un groupe ou d'une époque que les prisonniers connaissent en tant qu'informateurs.⁹ Cependant, il y a lieu d'aller au-delà de l'information donnée par chaque informateur, en la contextualisant convenablement, la confrontant à d'autres faits et en la traitant de façon critique. Mais un tel choix méthodique implique qu'on s'intéresse moins à ce que l'interlocuteur croit qu'à ce qu'il sait, ou croit savoir, pour l'avoir directement vécu ou observé.¹⁰
5. Suivant une opinion populaire, la prison centrale de Makala est souvent perçue comme un lieu de châtiments et de tourments, un lieu de violences, le lieu où personne n'a envie de séjourner. On y observe une surpopulation carcérale qui est à la base de la promiscuité. Dans l'imaginaire commun, la prison de Makala est appréhendée comme un espace dysfonctionnel, caractérisé par la promiscuité (manque de soins et de la nourriture, des détenus dormant en

⁵On retrouve une littérature abondante sur les prisons de la RDC : les rapports de la Commission de droits de l'homme, des organisations non-gouvernementales. Rapport de la MONUC (2004) et celui de 2005 sur la détention dans les prisons et cachots de la RDC ; Rapport de l'organisation non-gouvernementale Fondation Bill Clinton pour la paix et l'organisation non-gouvernementale Ensemble contre la peine de mort (ECPM), Rapport du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) (...).

⁶Règles Nelson Mandela ou Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus ;

⁷L'Ordonnance n° 344 du 17 septembre 1965 portant organisation du régime pénitentiaire (RP) et l'arrêté d'organisation judiciaire 87-025 du 31 mars 1987 portant comités de gestion des établissements pénitentiaires

⁸L'ONG Congolaise "Fondation Bill Clinton pour la paix" dénonce les conditions de détention notamment dans la prison de Makala à Kinshasa. <https://www.bbc.com/afrique/region-51059419>. Consulté le 12/8/2023.

⁹ POUAPART, DESLAURIERS, GROULX, LAPERRIERE, MAYER, PIRES, *La recherche qualitative, Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, Gaëtan Morin, p. 154.

¹⁰ *Ibid.*,

même le sol, certains même dans les douches et toilettes), un milieu pollué par une culture criminogène ; bref un mouroir. Elle est comparée à un camp de formation professionnelle de criminels ; on y entre, si on n'y meurt pas, on y sort plus délinquant qu'avant.

6. Il sied de noter que ces discours sur le caractère afflétif et inhumain de la prison ne sont pas restés sans impact sur la vie des prisonniers. Le combat des organisations tant nationales qu'internationales, pour humaniser la détention ou pour trouver des alternatives à la détention, a conduit à une relative prise de conscience des conditions de vie dans les différentes prisons par les autorités du pays¹¹.

7. Par ailleurs, il ressort de nos investigations une carence importante des connaissances sur les perceptions et les caractéristiques des personnes incarcérées, sur leurs besoins, la qualité et l'efficacité des programmes qui leur sont offerts. Les discours savants, voire novices sur la prison indiquent que les prisonniers, pour la plupart, subissent la loi de moindre éligibilité¹². On y trouve en grande majorité des personnes très défavorisées du point de vue économique et psychosocial, vivant en marge de la société, qui expriment des besoins beaucoup plus considérables que les autres couches de la population. Ils vivent souvent dans des conditions de vie peu acceptables et reçoivent des services d'une qualité généralement inférieure à ceux auxquels les autres citoyens ont accès. A ce sujet, Guillaneau et Kensey notent que la prison est la mesure judiciaire par excellence du « pauvre »¹³. Actuellement, la sociologie pénitentiaire inscrit la prison au cœur des véritables débats d'idées dans le monde scientifique. Sur le plan national, on observe un regain d'intérêt pour l'univers carcéral par les chercheurs congolais¹⁴.

Considérations d'ordre méthodologique

8. Dans cette étude, nous tiendrons compte des variables spécifiques qui sont rattachés directement au problème étudié et dont la pertinence est connue du chercheur ou encore simplement supposée. Le choix de ces variables découlera tantôt des études antérieures, tantôt des hypothèses théoriques qui nous amènent à soupçonner leur importance en tant que source de différence. Bien évidemment, étant donné que l'étude porte sur les perceptions, on essayera de produire le contraste de façon semblable, mais en tenant compte du fait que tous les informateurs ont eu par ailleurs cette expérience commune. En conséquence, comme il devient difficile de traiter qualitativement l'information au-delà de 40 à 50 entrevues en profondeur comme le soutient Michelat¹⁵, la limite pratique de la méthode

¹¹La Ministre de la justice Madame Rose Mutombo a reconnu les mauvaises conditions carcérales lors de son audition devant la Commission des droits de l'homme du parlement. Madame la Ministre Rose Mutombo a attribué cette situation notamment à la vétusté des prisons, à la modicité des frais de leur fonctionnement et au surpeuplement carcéral. <https://www.radiookapi.net/2022/11/16/actualite/justice>.

¹²La moindre éligibilité est en quelque sorte le contraire de la normalisation : elle désigne la doctrine sur laquelle s'appuie depuis des siècles la légitimité des conditions défavorables faites aux détenus : la prison, pour être à la fois dissuasive et juste, devrait fournir à ses occupants des conditions de vie nécessairement moins favorables qu'aux plus pauvres des citoyens libres. Les dangereux criminels se transforment en victime dans la prison du fait des mauvaises conditions carcérales et revendentiquent les respects de droits humains alors qu'ils ont tué ou commis des crimes odieux. Kaminski, D. (2010). Droits des détenus, normalisation et moindre éligibilité. Criminologie, 43(1), 199–226.

¹³Lire à ce sujet Guillaneau, Kensey, 1997.

¹⁴Baudoin BUNGU MUSOY, La mise en œuvre du droit de détenu à la santé dans le contexte pénitentiaire congolais. Un cas d'effritement du monopole étatique, Thèse de doctorat, Université de Kinshasa, Faculté de Droit, juillet 2019, p. 5.

GUY MICHELAT Michelat, Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie. Revue française de sociologie, 16, 229-247. 1975

coïncidera de manière optimale avec le point d'exhaustivité de notre problématique qui est centrée sur les perceptions carcérales.

9. Soulignons cependant qu'en règle générale le processus de saturation empirique exige que l'on ait essayé pendant la collecte des données de maximaliser la diversification interne ou intragroupe. Dans ce cas, c'est simplement l'absence de thèmes nouveaux qui produit la saturation¹⁶. En clair, c'est pratiquement l'absence des nouveau cas relatifs à notre problématique qui nous permettra d'atteindre la saturation.

10. Pour mieux cerner les différentes perceptions carcérales, il nous a paru opportun sinon pertinent de privilégier, pour le recueil des données, les entretiens qualitatifs qui sont complétés par les observations *in situ* et les analyses documentaires.

11. Notre démarche de l'esprit a débuté par des observations se référant aux perceptions carcérales telles que présentées par les prisonniers eux-mêmes. Notre observation s'est voulue directe dans la mesure où notre présence dans notre site de recherche a été assurée de manière continue. Cette présence revêt une plus-value dans la mesure où elle nous a permis de saisir les réalités carcérales nécessaires à la compréhension de notre objet.

12. Par cette technique, nous avons voulu identifier les différentes perceptions carcérales à l'effet de mettre en évidence les systèmes de valeurs et les repères normatifs à partir desquels les citoyens s'orientent et se déterminent. L'entretien nous a permis d'enrichir la compréhension des données recueillies par l'observation *in situ* et l'analyse documentaire tout en les complétant, contribuant de la sorte à leur construction et à leur interprétation. Notre entretien était semi-directif, car il n'a été ni entièrement ouvert, ni canalisé par un grand nombre de questions précises en vue de permettre aux acteurs sélectionnés de structurer leurs pensées selon leurs propres termes autour de leurs perceptions du monde carceral¹⁷. Ainsi, nous avons été amenés à rechercher des informations sur les raisons de la diversité de perceptions parfois contradictoires.

13. Nous avons donc laissé les différents acteurs s'exprimer, le plus librement possible, afin de livrer les informations les plus complètes et les plus précises possibles sur leurs pratiques. Pour mener à bien nos entretiens, le contact physique était nécessaire, pour créer un climat de confiance. Le consentement des acteurs était déterminant pour réaliser nos entretiens. Aussi devraient-ils nous faire le choix de lieu, de la durée et de la langue d'entretien. Le style adopté pour nos entretiens a été une simple conversation que nous avions, dans la majorité de cas, enregistrée ou notée. Dans l'ensemble, le Lingala¹⁸ comme langue de choix a remporté sur le français. La traduction des entretiens dans la langue française a respecté le discours brut des différents acteurs.

14. Dans le concret, nos entretiens débutaient souvent par la formulation d'une question ouverte, une question générale qui renfermait toutes les préoccupations et se poursuivait autour des questions spécifiques, qui sont les questions du guide d'entretiens. Des questions de suivi étaient posées pour obtenir plus de précisions sur des aspects ou des concepts formulés dans les réponses. Les relances permettaient d'approfondir, de préciser certaines questions ou d'aborder d'autres sous-thèmes en suivant le fil d'idées de l'interviewé. Il faut dire que le travail mené s'est heurté, inévitablement, à des obstacles liés aussi bien au temps

¹⁶ COLETTE BARIBEAU et CHANTAL ROYER, « L'entretien individuel en recherche qualitative : usages et modes de présentation dans la Revue des sciences de l'éducation », in Revue des sciences de l'éducation, Volume 38, numéro 1, 2012, p. 23–45.

¹⁷ Quivy et Van Campenhoudt, Manuel de recherches en sciences sociales, Malakoff-France, Dunod, p. 195, 1995

¹⁸ Le lingala est la langue vernaculaire parlée à Kinshasa, ses environs, d'autres régions de la RDC et est une des langues nationales du pays.

imparti des conversations, à la disponibilité des interviewés et surtout au contexte hostile de la prison.

Pour ce qui est de la validité de nos recherches, l'étude en fait, a exigé une triangulation méthodologique, car un travail uni-méthodologique n'a que peu de validité. Tout travail de recherche sociologique exige la combinaison de plusieurs méthodes en vue de saisir la réalité sociale dans ses multiples facettes. C'est cette complexité du réel en sciences sociales qui rend nécessaire la triangulation de la méthodologie, écrit Raoul Kienge-Kienge.¹⁹. Cette construction du cadre théorique et méthodologique de l'étude impose une présentation de notre site d'investigation, qui est la prison centrale de Makala.

Nos règles du jeu étant présentées, nous pouvons à présent présenter la construction du cadre contextuel et conceptuel de l'étude (1^{ère} partie), et étaler les différentes perceptions de la prison de Makala par les prisonniers eux-mêmes (2^{ème} partie) avant de conclure l'étude.

¹⁹ KIENGÉ-KIENGÉ INTUDI R., *Initiation à la recherche scientifique*, Notes de cours, inédit, Unikin, 2010-2011, p. 41.

CHAPITRE 1 : CONSTRUCTION DU CADRE CONTEXTUEL ET CONCEPTUEL DE L'ETUDE

Le premier chapitre, consacré à la construction du cadre contextuel et conceptuel de l'étude présente la prison de Makala (1), l'état des recherches sur la prison de Makala (2) et la justification de l'étude sur la prison (3), avant de présenter l'approche méthodologique (4), l'enquête de terrain, l'analyse de données et la grille de lecture (5), l'esquisse de la compréhension de la perception (6) et, enfin, les caractéristiques de la perception (7).

1. Présentation de la prison de Makala²⁰

15. La prison de Makala, officiellement dénommée CPRK²¹, est la plus grande prison de la capitale congolaise et la plus grande de la RDC. Fondée en 1957, avec une capacité d'accueil de 1.500 détenus, aujourd'hui, elle en compte 11.032, dont 3.566 condamnées et 7.473 prévenus²². C'est une prison qui accueille plusieurs caractéristiques sociologiques des détenus²³. On y trouve à la fois des prisonniers en détention préventive de longue durée et des condamnés (des civils adultes et mineurs et des militaires). A la fois présentée comme un lieu de tourment et opaque, la prison de Makala est organisée de manière formelle et informelle. De manière formelle, la prison est une institution de L'Etat avec à sa tête, un Directeur de prison avec son administration. Cependant, il existe une structure informelle communément appelée « brigade de la paix » comme nous le constaterons, qui assume à sa manière la sécurité de la prison.

Tableau 1. Présentation de la prison de Makala

Situation géographique	Ville Province de Kinshasa	Commune de Selembao
Année de construction		1957
Capacité d'accueil		1.500
Statistiques actuelles	3.566 condamnés et 7.473 prévenus	Total 11.039
Catégories sociales	Prisonnier ordinaire et VIP	

²⁰Malgré son nom, la prison de Makala n'est pas située dans la commune de Makala, mais dans celle de Selembao. Le concept Makala, au-delà de sa référence au nom d'une Commune, est une énonciation métaphorique d'un four servant à la fabrication de charbons de bois, qu'on appelle dans le langage courant « fulu ya makala ». Un peu pour comparer les pensionnaires de la prison aux charbons qui brûlent dans le four, rappelant une croyance chrétienne qui soutient qu'après le jugement de Dieu, les incrédules seront jetés dans un feu ardent appelé enfer, comparable à un four.

²¹La CPRK est régie par la loi du 31/03/1987, le mandat est la gestion et l'administration de la prison.

²² Ces données sont prises sur le tableau qui est placardé à l'entrée de la prison, où il est renseigné chaque jour la situation globale de la prison, visible et accessible par tous.

²³On trouve dans la prison centrale de Makala, une très forte majorité d'hommes, relativement jeunes, pauvres, aux liens familiaux plus souvent distendus, issus de milieux pauvres, sans emploi et d'un niveau scolaire inférieur à la moyenne.

Pour Chase Mutayubara Daudi²⁴« les conditions des détenus dans cette prison varient selon le « statut » qui leur est accordé. Du prisonnier ordinaire à celui plus riche ou des VIP²⁵, les strates économiques et sociales structurent une hiérarchie s'accompagnant de traitements différenciés au sein de la prison. Ensuite, il y a les prisonniers « spéciaux » : ceux qui assistent voire supplantent l'administration pénitentiaire. Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, une brève recension sur l'état de recherches sur la prison en contexte congolais paraît en pareille occurrence plus que pertinente.

2. Etat des lieux des recherches sur le système carcéral en RDC

16. L'intérêt que présente l'univers carcéral congolais mobilise beaucoup de chercheurs désireux de le rendre moins invisible²⁶. Ces chercheurs sont eux-mêmes touchés par un imaginaire collectif selon lequel la prison est le seul lieu de pénitence, efficace à répondre à la lutte contre la délinquance pour assurer la défense sociale de la société congolaise. La prison, partout au monde, est restée longtemps un monde clos, fermé à tout regard extérieur²⁷. Cependant, les interactions croissantes avec le monde extérieur depuis les années 1970, ont permis la pénétration de plus en plus d'autres acteurs (notamment soignants, visiteurs et travailleurs sociaux), au point que l'univers carcéral est devenu un système ouvert, qui s'éloigne de plus en plus d'une institution totalitaire, comme l'avait pensé Erving Goffman²⁸.

17. Aujourd'hui, la prison entretient des relations quotidiennes avec l'extérieur : entrées et sorties de personnel (visite familiale, audience en chambre foraine), convois de détenus, flux de courrier et de marchandises, entrées de matériaux et sorties de produits finis des ateliers²⁹. Ceci explique le bel essor des recherches criminologiques et sociologiques sur l'institution carcérale du point de vue macrosociologique³⁰ et microsociologique³¹. En ce qui concerne le contexte pénitentiaire en RDC, il y a une diversité d'auteurs étrangers et congolais qui s'y intéressent. Les témoignages de professionnels avisés et les articles de journaux diversifiés sur les prisons de la RDC sont nombreux.

18. Baudoin Bungu Musoy parlant du droit à la santé des détenus dans la prison de Makala, soutient que : « les fictions et les témoignages concernant les prisons sont nombreux et si fréquents »³². Il montre dans cette étude que le droit à la santé des détenus est interdépendant avec d'autres droits fondamentaux, notamment le droit du détenu aux soins de santé, à l'alimentation y compris le droit à l'eau potable, le droit à des vêtements propres

²⁴Chase Mutayubara Daudi, « Les coulisses de la prison de Makala à Kinshasa ». CHASE est inscrit au Barreau de Kinshasa-Matete et doctorant en criminologie, diplômé de l'école de criminologie de l'Université de Lubumbashi.

²⁵VIP ou la catégorie des prisonniers les plus favorisés, ils passent la majorité de leur temps à l'extérieur de leurs pavillons.

²⁶Jacques FAGET, *La sociologie de la délinquance et de la justice pénale*, Paris, Erès, p. 218

²⁷Idem.

²⁸Erving GOFFMAN définit l'institution totalitaire comme un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées. Goffman, Asile, 1968, p. 41.

²⁹Corinne ROSTAING, « Quelques ficelles de sociologie carcérale, Actes de la journée d'étude : Prisons et méthodes de recherche », in *Histoires de la justice, des crimes et des peines*, Vol. 8/2077, p. 5-9.

³⁰Sur le plan macrosociologique, l'analyse porte sur les fonctions sociales de prison et de ses mécanismes d'approvisionnement.

³¹Sur le plan microsociologique, l'analyse est basée sur le fonctionnement des établissements pénitentiaires et la façon dont y vivent les acteurs de la vie carcérale c'est-à-dire le personnel pénitentiaire et les détenus.

³²Baudoin BUNGU MUSOY, La mise en œuvre du droit de détenu à la santé dans le contexte pénitentiaire congolais. Un cas d'effritement du monopole étatique, Thèse de doctorat, Université de Kinshasa, Faculté de Droit, juillet 2019, p. 5.

et maintenus en bon état, le droit à l'hygiène personnelle et à un logement qui répond à toutes les normes d'hygiène. Cependant, note-t-il, cette réalité juridique est contrariée par le constat de la précarité des conditions de vie dans la prison de Makala, causée par le déficit des conditions de détention et d'accès aux soins de santé des détenus qui entraînent des nombreux décès dans la prison. Il identifie une double précarité extra et intra carcérale : celle qui frappe en dehors de la prison, le milieu familial de provenance de la plupart des détenus, de surcroit jeunes, et une précarité matérielle voire humaine, qui sévit en prison dans le cadre de mise en œuvre du droit du détenu à la santé. Il relève l'existence aux côtés de l'Etat, d'une diversité d'intervenants, dans la mise en œuvre du droit du détenu à la santé, dont l'action est jugée parfois déterminant pour assurer un meilleur accès du détenu aux soins de santé montrant que les acteurs communautaires apportent un appui lié aux besoins de première nécessité nécessaires pour maintenir un meilleur état de santé au détenu.

19. Charles Kakule Kinombe,³³ quant à lui, a étudié les causes et les effets de la surpopulation carcérale dans les prisons congolaises. L'auteur part des facteurs explicatifs de la surpopulation carcérale en RDC, en stigmatisant le recours abusif à la détention préventive comme principale cause de la surpopulation carcérale, l'augmentation du nombre des détenus militaires et l'insuffisance du nombre des lieux de détention. Il ajoute des causes telles que la diminution d'octroi des libérations conditionnelles aux condamnés, des libertés provisoires aux inculpés et la sous-utilisation du mécanisme de condamnation avec sursis. Cela a pour corollaire le non-respect des droits fondamentaux, le non-respect du principe de la séparation de détenus, la difficulté d'accès aux soins de santé et la prolifération des maladies.

20. Chase Mutayubara Daudi³⁴ parle des coulisses de la prison de Makala. L'auteur montre que la surpopulation carcérale provient bien entendu d'abord de la croissance démographique de la capitale congolaise, qui comptait environ 250000 habitants lors de la construction de Makala. Aucune autre infrastructure pénitentiaire n'a été bâtie à Kinshasa, qui ne compte qu'une seule autre prison, celle de Ndolo construite vers 1947 et rénovée en 2011. Il note que l'autre facteur contribuant à la surpopulation carcérale est la lenteur administrative de la justice dans le traitement des dossiers des détenus : des nombreux prisonniers, et surtout les moins nantis, demeurent en détention préventive pendant plusieurs années avant d'être jugés. Dans ce contexte, il montre que les conditions de vie des détenus changent selon que le prisonnier est puissant ou misérable.

21. Sylvie Ayimpam et Michel Bisa Kibul³⁵ ont mené une recherche sur « une gouvernance informelle dans la prison de Makala à Kinshasa ». Ils ont démontré que la prison de Makala est confrontée depuis plus de trente ans à une contraction de ses ressources et à une quasi-inexistance des subsides provenant de l'Etat. Ainsi, notent-ils, la faible présence des agents et des ressources étatiques est compensée par une organisation informelle localement appelée « système général », qui règle la vie quotidienne des détenus. Ils montrent dans cette étude le contexte de défaillance des services publics de l'Etat et l'émergence d'une gouvernance informelle via les systèmes des gouverneurs autour d'une structuration du pouvoir des prisonniers-gestionnaires.

22. Grégoire Ngalamulume Tshibue, a fait une étude de faisabilité pour la création des fermes agropastorales pénitentiaires dans les prisons de Kalemie (Tanganyika), Luzumu

³³Charles KAKULE KINOMBE, « La surpopulation carcérale dans les prisons congolaises : causes, effets et pistes de solution », *African Law Study Library*, vol., 2016, p 603–630.

³⁴Chase Mutayubara Daudi, *op.cit.*, p. 57.

³⁵SYLVIE AYIMPAM ET MICHEL BISA KIBUL, *Une gouvernance informelle dans la prison de Makala à Kinshasa*, La nouvelle revue des sciences sociales, Vol. 14 / 2020, p. 87-107.

(Kongo central) et Nyongera (Nord Kivu) dans une démarche de formulation d'une stratégie nationale de réinsertion socioprofessionnelle des détenus³⁶.

23. On trouve dans ces écrits un véritable travail d'investigation offrant un ensemble de descriptions et d'interprétations considérables sur l'univers carcéral congolais.

24. Cependant, il est important de noter que de toutes ces études, rares sont celles qui abordent la question de la perception de la prison par les prisonniers eux-mêmes. Quelques études qui tentent de l'effleurer se limitent à les passer en revue, sans une analyse approfondie. Il manque une description de différentes perceptions de prisonniers eux-mêmes et les différentes implications qui résultent de ces perceptions. D'où la justification de l'importance de la présente étude portant sur les perceptions carcérales par les prisonniers eux-mêmes.

3. Justification de l'étude sur la prison de Makala

25. La plupart du temps, le chercheur questionne les domaines de l'expérience qui lui sont parfaitement familier en étudiant des groupes, des institutions, des phénomènes sociaux(...)³⁷. Mais ces types de recherches comportent un autre type de passion de la découverte. Ce n'est pas l'émoi de la découverte d'une réalité totalement inconnue, mais celui de voir une réalité familière changer de signification à nos yeux. Le chercheur fait voir sous un autre jour les mêmes réalités quotidiennes³⁸.

26. La présente étude se propose de prendre une distance critique de la littérature existante sur la prison, pour partir des expériences³⁹ de la détention à travers des entretiens afin d'avoir une grille de lecture des prisonniers eux-mêmes. C'est à partir d'une perspective interne, c'est-à-dire du quotidien de la prison relatée par les prisonniers⁴⁰ eux-mêmes, que nous voulons construire les différentes perceptions des réalités carcérales en vue de proposer des solutions idoines.

27. Si pour la population, l'emprisonnement apporte un soulagement aux victimes, qu'en est-il des prisonniers ? Comment appréhendent-ils la prison ? Quelles sont les différentes perceptions de pensionnaires du CPRK et quelles en sont les différentes implications ? Comment considérer ces perceptions pour envisager une nouvelle politique carcérale en RDC?

28. Nous pensons qu'aux perceptions exotiques⁴¹ des prisonniers, qui se contentent d'en juxtaposer une série de traits sans rechercher les liens entre eux, il est plus qu'impérieux, qu'une étude soit menée sur les perceptions carcérales dont se font les pensionnaires eux-

³⁶Grégoire NGALAMULUMA TSHIBUE, *op. cit.*

³⁷Luc Van Campenhoudt, *op. cit.*, p. 2.

³⁸*Ibid.*,

³⁹Le terme d'« expérience » renvoie à une double activité de l'acteur qui « éprouve » le monde et qui « expérimente » le réel. Cette notion, utilisée déjà par des sociologues tels G. Simmel ou G.H. Mead, renvoie donc à la manière de comprendre, d'interpréter, d'agir et de réagir à une situation sociale particulière. C'est analyser la manière dont les acteurs, individuels ou collectifs, combinent les différentes logiques de l'action qui structurent le monde étudié. Ce sont les individus qui sont invités à produire le sens de leur action et de leur identité dans un monde social pluriel. G. H. Mead, *L'esprit, le soi et la société*, (1934), Paris, PUF, 1963.

⁴⁰Parler entant que prisonnier, porteur d'un stigmate ou d'une identité sociale imposée n'est pas chose facile, il y a risque de perdre toute objectivité. Prisonnier comme personne privées de liberté, voire de dignité, quand elles sont enfermées dans des conditions indécentes ou soumises à des pratiques ou propos humiliants. Et les personnes incarcérées connaissent deux formes essentielles de disqualification : une disqualification socio-économique en tant que personnes issues de milieux défavorisés, vivant dans la pauvreté, précarité voire marginalité, mais aussi une disqualification morale par rapport à la cause de leur incarcération ou condamnation.

⁴¹Perceptions exotiques c'est-à-dire étrangères à la vie des prisonniers.

mêmes sur la prison, dans le but de revisiter la politique criminelle en matière carcérale en RDC.

29. Il s'agit d'un monde à part et opaque qui nécessite qu'on maîtrise les différentes pesanteurs possibles pour bien « s'y ajuster, s'y conduire, le maîtriser physiquement ou intellectuellement, identifier et résoudre les problèmes qu'il pose ».⁴² Ainsi, accéder à cet univers clos permettrait de guider la façon de nommer et définir ensemble les différents aspects de la réalité carcérale, dans la façon de les interpréter, statuer sur eux et le cas échéant prendre une position à leur égard et la défendre. Il est donc question d'appréhender ce que nous pouvons considérer, à l'instar de Goffman, comme des modes d'adaptation secondaire⁴³ des détenus de Makala. Les prisonniers ne restent pas entièrement passifs ni désarmés aux contraintes imposées par l'institution. Ils cherchent une sorte d'équilibre ou de compromis pour préserver une partie de soi de l'emprise de la prison et de répondre à la puissance contraignante de celle-ci. C'est ce que Donald Clemmer appelle « prizonisation »⁴⁴. Il est fort possible que ce soit la structure de la prison qui influence les perceptions ainsi que les sous-cultures des prisonniers.

4. Approche méthodologique : la prison, la communauté des prisonniers et le chercheur

4.1. Prison

30. Un objet de connaissance n'est jamais donné d'avance et ne s'impose pas non plus d'une manière univoque, mais il est toujours construit⁴⁵. Les discours sur la prison et les prisonniers nous obligent d'analyser les perceptions de prisonniers avec une rigueur méthodologique nécessaire. Nous ne sommes pas sans ignorer que les sciences sociales sollicitent aussi bien les ressources de la méthodologie scientifique que celles de la subjectivité maîtrisée du chercheur⁴⁶.

31. Pour ce faire, il faut opter pour une analyse compréhensive en privilégiant ainsi une démarche phénoménologique⁴⁷ et qualitative. Cette démarche cherche à accéder au sens que les acteurs donnent à leurs propres perceptions, aux représentations qui s'en dégagent ainsi que leurs interprétations réciproques, en cherchant à décrire les contingences qui en sont à la base et les implications possibles.

32. Cette recherche est consacrée à l'étude des perceptions des prisonniers sur la prison de Makala. Elle cherche à mettre au jour les « formes de savoir naïf », construits autour d'une institution qui peut apparaître opaque depuis l'extérieur⁴⁸.

⁴²Denise JODELET, *Les représentations sociales*, PUF, p. 47.

⁴³L'adaptation secondaire caractérise toute disposition habituelle permettant à l'individu d'utiliser des moyens défendus, ou de parvenir à des fins illicites (ou les deux à la fois) et de tourner ainsi les prétentions de l'organisation relatives à ce qu'il devait faire ou recevoir, et partant à ce qu'il devait être. Les adaptations secondaires représentent pour l'individu le moyen de s'écartier du rôle et du personnage que l'institution lui assigne tout naturellement. Goffman souligne que la limite entre adaptation primaire et secondaire est une limite floue, d'abord conceptuelle. Erving GOFFMAN, *Asiles. Etudes sur les conditions sociales des malades mentaux*, Paris, Minuit, p. 245.

⁴⁴Prisonization veut dire que les prisonniers font l'acquisition dans et par la prison d'une sous-culture spécifique.

⁴⁵Luc Van CAMPENHOUDT, *Introduction à l'analyse des phénomènes sociaux*, Paris, Dunod, 2011, p. 45.

⁴⁶Idem, p. 25.

⁴⁷L'objectif de la phénoménologie serait d'étudier et de décrire les phénomènes dont se compose la vie sans se laisser guider ou limiter, dans ses recherches, par aucune prémissse, qu'elle qu'en soit l'origine, ou qu'elle qu'en soit la légitimité apparente. Approcher le prisonnier sans le réduire au rang de l'objet selon le double axiome d'E. De GREEFF, l'identité fondamentale entre tous les êtres humains et celui de l'altérité phénoménale des expériences de vie.

⁴⁸S. Moscovici, 1961

33. La prison de Makala entendue comme « espace carcéral », « lieu d'enfermement » et « lieu d'exécution de peine ». Les écueils de la prison, souvent décriés par l'espace médiatique et récupérés par certains opérateurs politiques à la quête du sensationnel, sont souvent abordés avec des préjugés qui ne laissent pas la place à des analyses maximalement minutieuses et innovantes étant donné que « le regard porté sur les autres est façonné par l'être social de celui ou de celle qui le porte »⁴⁹. Ceci rend pertinent l'intérêt de connaître la prison de Makala par l'intermédiaire des prisonniers eux-mêmes.

4.2. Prisonniers

34. Les prisonniers dont il est question dans cette recherche sont des prisonniers du CPRK. Nous avons dans le cadre de cette étude rencontrés quarante prisonniers et deux ex-prisonniers de la prison centrale de Makala. Parmi les 40 prisonniers, il y a 25 condamnés, 13 détenus (en détention préventive) et deux ex-prisonniers. Sur les 25 condamnés 18 sont des hommes et sept des femmes. Parmi les détenus, il y a neuf hommes (jeunes entre 19-45 ans) et quatre femmes (entre 20 et 40 ans). Les deux ex-prisonniers sont des hommes entre 57 et 60 ans et ont passé respectivement 10 et 13 ans en prison.

35. Le souhait était de tenir compte des catégories substantielles des prisonniers selon la catégorie de crime : crime de sang, violences sexuelles ou crimes politiques. Cependant il n'était pas facile de briser l'omerta sur les raisons de l'incarcération des différents interviewés. Les auteurs ont donc décidé d'éviter des questions trop sensibles.

Tableau 2. Echantillonnage

		Temps Passé en prison	Hommes	Femmes
Condamnés	25	+/- 10 ans	18	7
Détenus	13	6 à 9 ans	9	4
Ex-prisonniers	2	+10 ans	2	
Catégorie majoritaire	Plus de 80%		Hommes âgés de 20 à 45 ans	Femmes âgées de 20 à 40 ans
Prévalence de la prévention				
Infraction	Vol, extorsion	+/- 40 %	74% Hommes	24% Femmes
	Viol	+/- 30 %	80% Hommes	
	Escroquerie, abus de confiance	+/- 20%	42% Hommes	54% Femmes
	Autres prévention	+/- 10 %	58% Hommes	40% Femmes

⁴⁹*Ibid.*, p. 16.

36. Les enquêtés ont donné leurs perceptions sur leurs situations sociales, le sens de liberté, mais sans prêter attention à d'autres détails comme la vente des stupéfiants et autres qui sont pourtant tout aussi perceptibles et « réels ». Le sujet percevant a la possibilité de filtrer⁵⁰ et de bloquer le passage de certains éléments de l'information sensorielle disponible en permettant à d'autres de passer.

37. C'est pourquoi l'étude ne considère pas ces perceptions comme formant une unique « opinion » mais, elle va les appréhender comme des savoirs « propres » aux prisonniers et qui peuvent ainsi être analysés différemment selon les caractéristiques socio-démographiques des pensionnaires.

4.3. Posture du chercheur

38. L'enquête de terrain n'engage pas seulement le chercheur, elle implique aussi directement sa personne, « le chercheur à la première personne ». Il s'agit d'expérimenter ce terrain physiquement mais aussi de manière affective et morale⁵¹. Une posture méthodologique nous oblige de rechercher les perceptions des sujets percevant à partir de leur point de perception. Ceci nous évite de tomber dans les préjugés et les risques de ne plus présenter les perceptions telles qu'elles sont données mais telles qu'elles nous apparaissent. Nous allons présenter le réel qui s'offre au sujet percevant et le sens qu'il en donne.

39. Cependant mener des enquêtes en milieu carcéral n'est pas chose facile. Souvent, les outils de recherche en sciences sociales ne sont pas toujours applicables pour des raisons de sécurité ou de respect individuel (difficile relation entre prisonniers, personnels et chercheurs). Pour mener nos enquêtes, nous avons opté pour la méthode d'entretien⁵² et celle d'observation *in situ* qui sont les méthodes les plus expérimentées jusqu'à présent afin d'analyser l'expérience carcérale. Mais il fallait aussi négocier la place dans la prison de Makala pour réaliser les entretiens, un lieu où la mobilité est limitée avec plusieurs contraintes administratives.

40. Pour y arriver, il était nécessaire d'établir des relations de confiance avec les prisonniers et d'apprendre leurs codes de communication. Ce qui a conduit d'une manière ou d'une autre à répondre à leurs demandes en termes économiques. Pour les détenus qui vivent dans des conditions de vie très précaires, un petit biscuit ou une modique petite somme d'argent pour s'acheter une bouteille d'eau ou une cigarette (considérée comme denrée rare en prison) représente une œuvre de charité. Par cette charité, nous avons réussi à construire des relations de confiance avec l'organisation informelle de prisonniers et instaurer un climat de dialogue pour les entretiens, l'assimilation des codes culturels et la communication entre le chercheur et les prisonniers.

⁵⁰Le filtre repose sur la dialectique de l'attention et de l'inattention. Tout le monde n'accorde pas l'attention à une chose de la même manière. L'attention est fonction aussi des intérêts. Une quantité de données potentiellement perceptibles peut être bloquée au niveau du filtre, et ne pas accéder à la conscience du sujet.

⁵¹Corinne Rostaing, *op. cit.*, p. 3-5.

⁵²Selon C. ROSTAING, la méthode de l'entretien est fort souvent utilisée en prison, elle semble moins contraignante que l'observation. Elle pose néanmoins au moins deux problèmes essentiels. Il s'agit d'un discours produit dans un cadre particulier et, s'il n'est pas complété par des observations, il peut devenir une sorte de mystification liée à cette volonté de garder la face. Et faute de pouvoir accéder directement à ses interlocuteurs, les chercheurs en terrain carcéral sont souvent invités à rencontrer celui ou celle qui semble « le plus à même à répondre à vos questions » et à écouter ainsi un discours-type, aussi bien du côté des détenues que du personnel. Mobiliser la ficelle de la pluralité permet « de chercher des gens occupant une place différente dans l'organisation et qui vous donneront un point de vue différent sur l'organisation.

41. Notons cependant qu'il est difficile d'être neutre ou impartial dans une recherche scientifique. Le risque de développer un jugement sur le sujet percevant et le perçu n'est pas à écarter. Raison pour laquelle nous avons opté pour la neutralité axiologique⁵³. Elle veut dire deux choses : d'une part le refus de choisir entre les valeurs pratiques que l'on analyse et d'introduire entre elles une hiérarchie ou une préférence ; d'autre part, la définition des limites de la compétence de la science. Toutefois, les prisonniers comme porteurs d'un stigmate ont fait aussi l'objet de notre attention dans notre manière de les percevoir. Il n'était pas facile, en notre qualité de chercheurs, de vivre « le dilemme moral » pour certains prisonniers en détention préventive de plus de neuf ans et d'autres dont la peau se colle aux os.

42. La difficulté de poser des questions sensibles en vue de comprendre la perception que les prisonniers ont d'eux-mêmes ne nous a pas empêché d'assumer une telle posture qui nous a permis de comprendre, à travers leurs discours, comment les prisonniers se perçoivent. A titre d'exemple, certains pensent qu'ils sont des héros en prison à cause de l'injustice perpétrée par le groupe qui exerce le pouvoir ; d'autres sont de « *bato ya misala ya maboko* »⁵⁴ ou les hommes de métier, conscients de leurs actes délinquants, mais pour qui la prison est devenue un lieu du repos après avoir commis des infractions. D'autres sont en prison pour des faits auxquels ils ne s'attendaient pas. Toutes ces catégories de prisonniers ont leur perception de la prison.

43. Notre posture a permis d'éviter toute interprétation endogène et exogène délirante de la part du sujet percevant sur le perçu et de se conduire de façon appropriée en fonction des personnes et des contextes, sans pour autant perdre de vue notre objectif de la recherche de produire une analyse proprement sociologique de la perception de la prison par les prisonniers. Dans un lieu clos, de souffrances et potentiellement hostile comme la prison de Makala, le choix entre l'impartialité et l'implication s'établit souvent en nuance.

5. Enquête de terrain, analyse des données et grille de lecture

5.1. Enquête de terrain

44. La prison comme terrain d'enquête⁵⁵ est un milieu difficile, exigeant et miné car on y trouve aussi bien des prisonniers que des personnes infiltrées, et l'accès à l'information n'est pas facile. Tant le chercheur que les enquêtés doivent faire face à plusieurs contraintes d'ordre organisationnel et temporel. Parmi ces contraintes on peut expérimenter la nécessité de présenter les autorisations administratives, d'obtenir les visas de différents services, la non-accessibilité de certains lieux et la non-accessibilité à certains prisonniers. Dans un milieu où règne une suspicion permanente, on parle de « *lisu likoloya lisu* »⁵⁶ ou « *l'œil au-dessus de l'œil* », c'est-à-dire, chacun est le gardien de l'autre. C'est un terrain qui comporte des situations de danger physique, telle que l'agression physique, des antagonismes sociaux et

⁵³Julien FREUND, « I. La neutralité axiologique », in *Études sur Max Weber*, sous la direction de FREUND Julien. Genève, Librairie Droz, « Travaux de Sciences Sociales », 1990, pp. 11-69.

⁵⁴Oscar SHAMBA BEMUNA, *La délinquance ou la débrouille chez les jeunes issus de l'immigration congolaise : « cas de mosala ya maboko »*, Thèse de doctorat, Université Catholique de Louvain, 2014.

⁵⁵Corinne ROSTAING, « Quelques ficelles de sociologie carcérale, Actes de la journée d'étude : Prisons et méthodes de recherché », in *Histoires de la justice, des crimes et des peines*, Vol. 8/2077. p. 3-5.

⁵⁶Ce principe de « *lisu likolo ya lisu* », est un contrôle réciproque des uns et des autres pour éviter l'évasion. C'est une autorégulation de la prison par les prisonniers.

politiques, des enjeux moraux exacerbés. Ainsi, le terrain carcéral soumet les méthodes classiques de recherche à des conditions extrêmes⁵⁷.

45. L'expression « mener une enquête de terrain en prison » recouvre en fait une diversité de pratiques⁵⁸. Le terrain carcéral présente des particularités dans la mesure où il s'agit d'un terrain fermé dont l'accès est soumis à une demande formalisée. En raison des longues procédures administratives, l'enquête a pu bénéficier de notre qualité de chercheurs et de l'implication d'un avocat⁵⁹ habitué de la prison de Makala depuis plus de quinze ans. Nous avons aussi bénéficié du concours des ex-prisonniers condamnés à de lourdes peines qui étaient dans l'organisation du gouvernement informel de l'époque.

46. Donner la parole aux prisonniers, c'est aussi l'occasion de rappeler qu'en prison, cette parole est au mieux, contrôlée sinon confisquée. Ils ne peuvent pas dire n'importe quoi et à n'importe qui sur ce qui se passe en prison par crainte de représailles. La participation aux entretiens s'est reposée sur le volontariat des prisonniers de quelques pavillons sur les 11 que compte la prison de Makala. Nous avons réalisé des entretiens en groupe avec dix prisonniers en raison de cinq par entretien et deux entretiens avec les ex-prisonniers.

47. L'objectif de l'entretien a été expliqué aux participants qui décidaient librement de participer ou pas à l'exercice. Les entretiens réalisés montrent que certains ont participé pour obtenir du chercheur un soutien ou un suivi de leurs dossiers, d'autres pour avoir un temps de rester en dehors de la cellule ou de bénéficier d'une bouteille d'eau ou d'un morceau de pain. Il y a d'autres qui ont trouvé ce moment propice pour parler du mal de la prison dans l'espoir que le chercheur va porter plus fort ce message. Les entretiens se sont déroulés dans le respect de la dignité humaine. Les chercheurs ont tenté de restaurer des formes de civilité ordinaire (salutations, dialogue et échange des numéros de téléphones) pour faciliter la communication avec les prisonniers. La majorité de ces entretiens se sont déroulés en Lingala, avec quelques mots ou expressions en français. En raison des heures d'ouverture et de fermeture de la prison, les entretiens duraient en moyenne deux à trois heures. Les entretiens en groupe ont pris trois heures par séances. Il y a eu trois séances d'entretien en groupe.

48. Le critère d'inclusion était d'interroger tout prisonnier quel que soit son statut social, mais ayant à cœur l'intention de rencontrer des personnes aux parcours ou aux discours plus diversifiés, notamment celles et ceux qui sont les moins audibles. Les quelques résistances posées par certains prisonniers communément appelées VIP « Very Important Person », ont été contournées en interrogeant leurs « *bana ya bitinda* » ou leurs petits de courses.

49. Nous avons eu par l'entremise d'autres prisonniers des informations sur certains prisonniers qui ne pouvaient pas nous accorder des entretiens, en raison de leur état physique et/ou psychique, appelés des « punzeurs » ou « psychopathes ». L'anonymat des prisonniers a été garanti puisque nous n'avons pas cherché à avoir leurs informations individuelles ni leur numéro d'écrou. Ceci explique même la retransmission des discours de ces acteurs sans se référer à des noms d'emprunts. Ce travail de terrain nous a permis de décrire et d'analyser les perceptions des prisonniers, qui sont les premiers concernés par cette étude.

50. Les facteurs sociodémographiques tels que le genre ou l'âge des prisonniers étaient aussi pris en considération dans la structuration des perceptions. Bien que minoritaires, les femmes ont donné leur perception de la prison de Makala en parlant de manière globale du système carcéral et en évoquant leurs différentes situations.

⁵⁷*Ibid.*

⁵⁸*Ibid.*

⁵⁹ Avocat : dans le cadre de ces enquêtes, nous avons fait recours à des avocats qui ont l'habitude de fréquenter la prison de Makala, qui partagent souvent le quotidien avec les prisonniers pour la récolte des données.

51. Les entretiens en prison se sont déroulés en général dans une bonne ambiance malgré quelques difficultés d'approcher certains prisonniers considérés comme des personnes ressources du fait des limites imposées pour les rencontrer. La prison de Makala étant un terrain d'enquête fermé, on ne peut pas y rester après quatorze heures. Pourtant, selon Corinne Rostaing⁶⁰, « pénétrer dans ce monde clos, approcher les personnes, saisir le fonctionnement de ce ‘système’ complexe, les interactions, les rapports de pouvoir et de force, comprendre les enjeux, les non-dits, l’informel, les coulisses, demande du temps »⁶¹ et nécessite de définir une posture pour « s’adapter » à ce monde singulier. Cette contrainte de temps n'a pas permis de rester longtemps (nécessaire pour s'imprégner des réalités) en prison. Toutefois, en fonction de notre sujet de recherche, plusieurs des difficultés sur le plan de l'organisation de la prison rencontrées ont été contournées.

5.2. Analyse des données

52. Une des caractéristiques de notre temps est le désir de fonder la réflexion sur des analyses de terrain⁶².

53. Cette prison a fait ainsi l'objet de nombreux discours savants et profanes et des fantasmes. L'analyse des perceptions des prisonniers permet de mieux comprendre comment, à partir de leur « schéma corporel »⁶³, ils perçoivent leur « carcénalité »⁶⁴, entendue ici comme expérience subjective de la détention. La notion d'expérience carcérale constitue ce que M. Pollak⁶⁵ a qualifié d'expérience « extrême » dont l'analyse est « révélatrice des constituants et des conditions de l'expérience « normale », dont le caractère fait écran à l'analyse ». L'expérience carcérale, du point de vue de la personne incarcérée, est une expérience extrême différente de l'expérience sociale normale. Au-delà des disparités des perceptions en raison de l'expérience singulière, il sera question de dégager et d'analyser, de tous ces entretiens avec les prisonniers, des problématiques communes.

54. Nous nous inscrivons dans une analyse thématique. De ce fait, une rupture épistémologique se fera avec les préjugés dérivés du sens commun, tant sur les études antérieures que sur les approches méthodologiques communes pour laisser place à des analyses scientifiques productives. Cette analyse révèle donc la vocation de mettre à jour les fondements d'une incompréhension qui affecte la vie de prisonniers du CPRK, dès lors qu'on ignore, plus ou moins volontairement, la diversité de ces perceptions et les différentes implications, qui en résultent. L'étude vise, dans la mesure du possible, à identifier les

⁶⁰Ibid.,

⁶¹Selon Corinne ROSTAING, s'inscrire dans la durée favorise une connaissance en profondeur de la vie carcérale, de ses aspects informels. Elle donne le temps d'observer la répétitivité des actions et la banalité de la réalité quotidienne plutôt que de se limiter à l'examen de quelques rares situations, qui peuvent s'avérer in fine exceptionnelles.

⁶²Leon de Saint Moulin s. j, « La perception de la démocratie en République Démocratique du Congo », in *Revue Congo-Afrique*, Mai 2003, n° 375, p. 292.

⁶³ BASTE Nathalie, « 10. Les principes fondamentaux : le schéma corporel comme réalité vécue », dans : , Sophrologie. En 68 notions, sous la direction de BASTE Nathalie. Paris, Dunod, « Aide-Mémoire », 2014, p. 38-40. Selon F. Dolto, cité par Baste Nathalie, le schéma corporel est une spécificité de l'individu à son espèce, tandis que l'image du corps est singulière à chacun. Le schéma corporel est fortement lié à l'expérience motrice et aux ressentis musculaires et cinesthésiques qui permettent l'intégration à l'espèce. L'image du corps est liée à l'histoire du sujet, elle est largement inconsciente et constitue le support du narcissisme. Elle a directement à voir avec les représentations que le sujet se fait de son propre corps et également des représentations qu'il se fait de lui-même.

⁶⁴Lhuillier, Dominique. « Perspective psychosociale clinique sur la « carcénalité » », Bulletin de psychologie, vol. 491, no. 5, 2007, pp. 447-453.

⁶⁵M. POLLAK, *L'expérience concentrationnaire. Essai sur la nomination de l'identité sociale*, Paris, Métailié, 1990, p. 85.

différentes perceptions de pensionnaires du CPRK sans chercher ni à les valoriser, ni à les dénigrer.

55. L'analyse des données s'est effectuée selon la méthode de l'analyse de contenu, dans sa variante d'analyse thématique. L'analyse porte sur la perception des prisonniers en détention provisoires d'une part et des condamnés d'autre part selon les infractions et le temps passé en prison. Les différentes perceptions ont été pondérées en pourcentage en termes de récurrence et de proportionnalité dans le discours de chacun des percevant.

56. En ce qui concerne l'âge des interviewés, malgré la difficulté à connaître l'âge exact de certains prisonniers, il sied de noter que les prisonniers les moins âgés sont ceux qui ont une perception plus négative de la prison par rapport aux plus âgés. Les prisonniers les plus jeunes pensent en général que la prison est un lieu de perversion.

57. Cette recherche, loin de prétendre à une quelconque exhaustivité, encore moins à la représentativité, a consisté à avoir le point de vue de prisonniers sans nécessairement tenir compte de leurs titres académiques. La population carcérale est plurielle, il y a des intellectuels et des analphabètes. Nous étions attentifs à cette donne au moment des entretiens. Nous remercions les différents interviewés pour leur disponibilité et nous pensons que notre transcription n'a trahi ni l'expression encore moins leurs pensées.

5.3. Grille de lecture

58. Les sciences sociales ne se définissent pas par les phénomènes qu'elles étudient, mais par la perspective utilisée pour étudier les phénomènes, par la manière d'en faire des objets de connaissance⁶⁶. La prison est un lieu où on perd provisoirement ou définitivement ses statuts antérieurs (professionnel, familial). Comme une institution totalitaire⁶⁷, on y trouve des techniques de mortification⁶⁸ et de dépersonnalisation qui sont mises en œuvre pour modifier l'image que les prisonniers avaient d'eux-mêmes avant d'y entrer, enfin d'endosser un nouveau statut et de s'y plier (structurer un 'moi' qui convient à l'organisation interne de la prison).

59. Souvent, ce que nous pensons être des analyses objectives est marqué par nos jugements subjectifs⁶⁹. Pour ce faire, les grilles de lecture de l'acteur social⁷⁰ et de l'interactionnisme symbolique⁷¹ sont mobilisées compte tenu de leur pertinence heuristique face à l'objet de recherche. Elles permettent une lecture qui tient compte des points de vue des acteurs et des interprétations réciproques ou des constructions de sens qui ressortent de leurs perceptions.

60. Ainsi, la question de recherche nous inscrit dans une démarche qualitative et inductive dans laquelle les données de terrain prennent la première place pour faire émerger des

⁶⁶LUC Van CAMPENHOUDT, *op. cit.*, p.

⁶⁷ Goffman défini l'institution totalitaire comme un lieu de résidence et de travail ou un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées. (Goffman, 1968, p. 41).

⁶⁸Idem, p.41.

⁶⁹Idem, p.13.

⁷⁰DEBUYST, C. (1990a). « Présentation et justification du thème », in F. DIGNEFFE (Dir) *Acteur social et délinquance. Une grille de lecture du système de justice pénale*, en hommage à Christian Debuyt, Bruxelles : Mardaga, pp. 21-33.

⁷¹ Selon Luc Campenhoudt, l'interactionnisme symbolique accorde beaucoup de poids à la logique intentionnelle puisqu'il insiste sur les significations que les individus donnent à leurs conduites. Ces significations s'élaborent dans des interactions qui produisent elles-mêmes les effets objectifs. Luc Van Campenhoudt, *op. cit.*, p. 51.

résultats qui trouvent leur ancrage dans les perceptions de prisonniers eux-mêmes, considérés comme acteurs.

6. Approche conceptuelle de la perception

61. La question de la perception est complexe et divise le monde scientifique. La perception soulève un certain nombre de problèmes conceptuels qui divisent autant les psychologues⁷², les sociologues que les philosophes⁷³. D'aucuns confondent la perception, la représentation⁷⁴ et la sensation⁷⁵. Plusieurs approches sont élaborées par les différents auteurs. D'abord, pour certains auteurs, les perceptions sont apprises et résultent de l'expérience et d'apprentissages⁷⁶. Pour d'autres, elles sont essentiellement automatiques et résultent de capacités innées⁷⁷. Pour ces derniers, la perception est une réponse passive, qui reflète plus ou moins directement la structure de la stimulation. Ensuite, pour d'autres la connaissance perceptive est déductive. C'est une interprétation active et logique d'informations sensorielles partielles⁷⁸. Enfin, certains penseurs estiment que dans la perception c'est la structure globale de la stimulation qui est doit être privilégiée⁷⁹. Toutes ces approches montrent à suffisance la complexité de la question et les difficultés d'appréhension de ce concept.

62. La question de la perception devient encore plus complexe surtout lorsqu'il s'agit de la perception en milieu carcéral. LHUILIER Dominique⁸⁰, remet en cause la capacité de perception des prisonniers à cause de l'altération de la corporéité dans la prison. Pour lui, « l'univers carcéral est un milieu du dépouillement sensoriel et de l'hypotrophie de sensibilité des prisonniers. La prison, est un milieu, non seulement pauvre matériellement, mais, aussi,

⁷² En psychologie, la perception est une lecture de la réalité : c'est la prise de connaissance sensorielle d'objets ou d'événements extérieurs plus ou moins complexes. La perception naît de l'ambiguïté des stimuli qui touchent l'individu. Lorsque le paysage est uniforme, aucune différence n'est perçue.

⁷³ Du point de vue philosophique, la « perception se définit en tant que faculté sensible ». La perception au sens de ce qui est saisi par un sujet, appréhendé par le sujet percevant, un objet perçu qui se présente à lui comprend un élément extérieur, un stimulus qui sollicite les facultés sensibles et les organes du sens du sujet qui définit le perçu et le nommant ou qui lui donne des déterminations permettant de reconnaître cet objet (perception perceptive).

⁷⁴ La représentation sociale, concept introduit par Durkheim en sociologie, désigne l'action ou le fait de se représenter quelque chose, il s'agit d'un phénomène complexe constitué de différents éléments tels que les attitudes, croyances, valeurs ou idéologies. La représentation qu'à un groupe social d'un objet s'appuie sur différentes informations qui lui permettent de comprendre et expliquer la réalité, de définir une identité sociale, d'orienter une action en fonction du contexte et enfin de justifier a posteriori certains choix et attitudes (Durkheim, 2014). La représentation sociale est une forme de connaissance courante dite de sens commun socialement élaborée et partagée. Elle a une visée pratique d'organisation, de maîtrise de l'environnement et d'orientation des conduites. Elle permet l'établissement d'une vision de la réalité commune à un ensemble social et culturel donné.

⁷⁵ Le terme de « sensation » est très souvent utilisé comme un équivalent de « perception ». Pourtant il ne se réfère intrinsèquement à aucune représentation cognitive alors que la perception est toujours connotée de références à la mémoire et à la représentation.

⁷⁶ Selon les auteurs comme John Locke, William James, George Berkeley, David Hume, Clark Hull ou Donald Hebb.

⁷⁷ Selon les auteurs comme Baruch Spinoza, Emmanuel Kant, Ewald Hering, Joseph Müller, les gestaltistes ou Gibson.

⁷⁸ Selon les partisans d'une position rationaliste comme René Descartes, Hermann Helmholtz, Jean Piaget et les cognitivistes.

⁷⁹ Kant et d'Ernst Mach, des gestaltistes, des fonctionnalistes et de certains cognitivistes.

⁸⁰ Dans les explications que Dominique Lhuillier donne, il dit que la vision, le toucher, l'ouïe, l'odorat et le goût s'orientent en fonction de l'environnement. Mais en prison, ils font du « surplace » mortifiant, borné au même, au répétitif, au monotone. Aucune perspective n'est offerte à la vue. Les portes, les murs, les grillages, lui fixent des distances, toujours courtes et toujours identiques. C'est l'ouïe et l'interprétation du sonore qui pallient, partiellement, la restriction visuelle. Le toucher, accoutumé aux mêmes textures, et l'odorat, devant les mêmes émanations, invariablement confinées, s'émoussent. Le goût est soumis à l'insipide de la répétition. Ce constat a été fait aussi à Makala lors de nos enquêtes ou certains prisonniers mangent des sachets en plastique et de la terre.

dépourvu de stimulations sensorielles »⁸¹. En ce qui concerne la prison de Makala, ce point de vue se traduit en la présence d'une catégorie de prisonniers qui ont perdu tous les repères qu'on appelle « *psycho* » et des « *punzeurs* », qui par exemple mangent les sachets en plastique et d'autres choses sans goût, ayant perdu le sens de l'orientation.

63. Toutefois, tous les prisonniers n'ont pas perdu la perception ; la descente au CPRK a permis de rencontrer des personnes qui ont gardé leurs facultés intellectuelles. C'est avec lucidité, que certains prisonniers se sont exprimés et ont parlé de la problématique de la prison et de leur perception. Par-delà la possibilité de se plaindre des conditions de détention ou d'exprimer leur « haine », les prisonniers interviewés ont donné du sens à leur histoire ainsi qu'à leur vécu en prison.

⁸¹De Gremont ROSELYNE, « De l'existence », in Berkeley : *l'idée de nature*, sous la direction de De GREMONT Roselyne, Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Philosophies », 1995, p. 9-26.

CHAPITRE 2 : PERCEPTION DES PRISONNIERS

64. Les savoirs et les discours sur la prison de Makala ne manquent pas : dans la première partie de cette étude, nous avons dit que nous ne sommes pas à la découverte d'un domaine non encore exploité. Des publications sur la question des conditions de vie dans la prison sont nombreuses (rapports des organisations internationales et des organisations non-gouvernementales, témoignages de professionnels avisés et articles de journaux diversifiés).

65. Ces différentes publications témoignent souvent d'un véritable travail d'investigation et offrent un ensemble de descriptions et d'interprétations considérables sur la prison de Makala. Cependant, il subsiste de véritables zones d'opacité sur la perception des prisonniers sur cette prison. Il faut se méfier de la recherche de réforme carcérale visant à l'amélioration du sort des prisonniers lorsqu'elle ne s'insère pas dans la pensée globale de l'enfermement carcéral. Ce problème mérite d'être creusé et a été le focus de cette recherche. Il ressort des entretiens avec les différentes catégories des prisonniers, une disparité des perceptions en fonction du genre, de la durée de la privation de libertés, des opportunités et du statut social (avant la prison et pendant la prison), de l'occupation en prison et des réseaux des relations. Ces perceptions ont été regroupés en cinq thématiques qui se recoupent entre elles. Nous avons dans le cadre de cette recherche présenté les résultats de nos recherches en termes de pourcentages d'après les termes de récurrences dans l'analyse des données. C'est à partir du nombre d'enquêtés et de leurs perceptions sur les différentes thématiques que nous avons estimé et pondérés les différents pourcentages.

1. De l'organisation de l'espace carcéral

66. Dans l'imaginaire social des congolais, en général, et des kinois⁸² en particulier, l'architecture de la prison de Makala est menaçante et fait peur. A son intérieur, les murs, les pavillons, les verrous, les portes, les gardiens (...), symboles signifiant l'enfermement, sont perçus différemment par les prisonniers. Cet espace est perçu par environ 70 pour cent des enquêtés comme un lieu de la terreur. Leur discours souligne le caractère dissuasif de la prison. Pour au moins 10 pour cent de détenus, membres du gouvernement informel, la prison est une aubaine (un lieu du travail). Pour d'autres prisonniers (10%), Kuluna et d'autres voleurs qui sont dans les schémas de réciprocité⁸³ avec leurs paires restés dehors, la prison est une terre d'accueil, un lieu de repos.

67. Pour une catégorie des prisonniers qui ont peur de la vengeance ou des vindicte populaires après avoir commis des crimes il s'agit d'un refuge. Il y a des prisonniers (20%) qui avouent qu'après avoir commis des crimes, ils préfèrent être à l'abri des poursuites des victimes ou des membres de la famille des victimes. La prison est aussi considérée comme un lieu touristique par une catégorie de prisonniers qui ont des connexions ou réseaux avec le monde extérieur. Pour ces derniers, la prison est symbole d'affirmation de soi, une terre d'asile qu'ils appellent « *mabele mäme* » ou (ma terre mère ou nourricière).
« La prison est comme chez nous. C'est une maison. Je suis là déjà depuis trois reprises. Ce qui est mal, c'est d'aller à kaniama kasese. Si je sors je reviendrai ».

⁸² Appellation servant à identifier les habitants de Kinshasa ;

⁸³Ces schémas de réciprocité consistent à porter secours aux kuluna et voleurs qui sont en prison comme une forme de redevabilité et appartenance à un même groupe. Le devoir de s'entraider ou de venir en aide aux membres du groupe qui sont en prison repose sur l'idée selon laquelle, demain ça sera peut-être moi, ils me viendront aussi en aide.

« Ici tout est gratuit. Le logement, la nourriture, on a du courant. Je mange bien. Certains de mes amis, on se croise dans la cour. Parfois on se met dans notre étendue, on cause ensemble.

« Je suis à l'abri de mes ennemis et ceux à qui j'ai escroqué de l'argent : soki navandi mua tangu mulayi, ba kobosana ngai » (si je reste en prison un peu plus longtemps, ils vont m'oublier).

68. L'organisation carcérale formelle s'occupe de l'aspect sécuritaire plus que d'autres aspects. Pour assurer la sécurité intérieure, une organisation informelle (brigade de la paix), bien hiérarchisée, a été mise en place avec l'objectif d'assurer la discipline au sein de la prison. Ceux qui sont commis à ce service, trouvent que la prison est source de revenus, tandis que les autres subissent des abus de la part de cette organisation informelle :

« Ceux qui nous font souffrir ici ce sont les autres prisonniers comme nous ».

« Chaque dimanche on nous oblige à payer 3000 ou 2000 franc congolais. Si tu ne donnes pas l'argent, on te chasse de la chambre et la personne dévient sans logement, obligé de dormir [à] même le sol, dans le couloir, les toilettes... ».

« Nous ne travaillons pas mais on nous oblige à payer chaque dimanche. Si tu n'as pas d'argent on t'humilie. Ils nous frappent, parfois nous placent dans les toilettes.

« Vous verrez un individu qui est aussi prisonnier qui vous exige des collectes. Si tu ne donnes pas, on t'envoie dans les toilettes, tu dors à côté des matières fécales ».

« On doit interdire la nomination des autres prisonniers ». « Si je deviens [une] autorité, je devrais m'arranger pour que l'on suive bien les dossiers des gens surtout ceux de Kuluna. Ils sortent et reviennent, on les nomme après gouverneurs. Ils bouffent l'argent des hébergés et sont contents. Il faut mettre [le] personnel pour surveiller la prison et non les prisonniers eux-mêmes. Quand un prisonnier devient gouverneur, il sort avec l'argent et il sait qu'en arrivant encore à la prison il va encore se faire de l'argent. Il y a plein de tracasseries ». Ces membres du gouvernement informel, nous font souffrir terriblement ».

69. Du point de vue de l'espace et de l'organisation, la prison est perçue par 90 pour cent de la population carcérale comme un lieu « anomique »⁸⁴, un lieu où règne la loi du plus fort. D'autres pensent que c'est un abri de malfaiteurs qui craignent les représailles. La gestion informelle de cette structure est entre les mains de certains prisonniers condamnés à de lourdes peines, qui infligent de la souffrance aux autres en tirant des dividendes. Elle repose sur un contrôle mutuel ou réciproque des prisonniers qu'on appelle « lisu likolo ya lisu » (l'œil au-dessus de l'œil). Il faut veiller sur l'autre prisonnier pour qu'il ne s'évade pas et vice versa.

70. La gouvernance parallèle qui s'organise dans la prison de Makala présente des avantages. Ses membres en font une véritable administration avec des taxes obligatoires, qui peuvent aller jusqu'à des sommes très importantes. Il a souvent été relevé le fait que pour obtenir un logement dans une chambre VIP ou dans les pavillons VIP il faut débourser un minimum de 300 dollars américains. Les prisonniers trouvent inadmissible que mis à la disposition de l'Etat, ils sont obligés à acheter de l'espace où dormir alors que celui-ci, est

⁸⁴Anomie : le concept d'anomie forgé par Durkheim est un des plus importants de la théorie sociologique. Il caractérise la situation où se trouvent les individus lorsque les règles sociales qui guident leurs conduites et leurs aspirations perdent leur pouvoir, sont incompatibles entre elles. La prison de Makala se présente comme un lieu anomique dans le sens où c'est le règne du plus fort, on ne respecte pas les droits humains.

censé, lui être accordé de plein droit. Ils considèrent cela comme une violation de la constitution et d'autres textes internationaux sur les droits des prisonniers.

71. Les prisonniers n'acceptent pas le fait que d'autres prisonniers, parfois condamnés pour avoir commis des crimes graves et odieux, dans certains cas condamnés à mort, puissent avoir la possibilité d'accéder à de hautes fonctions dans l'administration parallèle de la prison qui, dans la pratique, gouverne la vie carcérale, et qui leur font payer des frais en guise de contribution pour assurer la propreté de leur pavillon. Alors que les prisonniers sont à charge de l'Etat, et n'ont pas la possibilité de travailler pour gagner leur vie, ils sont obligés de payer la taxe carcérale. A défaut de la payer, ils sont contraints à payer chaque dimanche 2000 à 3000 franc congolais non pas auprès du personnel pénitentiaire mais plutôt auprès des autres prisonniers chefs ou membres du gouvernement informel.

« Surtout, il faut faire cesser le paiement des frais chaque semaine auprès des autres prisonniers, qui imposent leur suprématie ici en prison simplement parce qu'ils ont des fonctions ».

« Je vous demanderais de faire voir au directeur les tracasseries, les barrières, et tout ce qui se fait, sans que rien ne soit prise comme décision par la hiérarchie. Déjà pour les mamans qui contrôlent, les militaires et autres [membres du] personnel, même pour s'asseoir simplement, ils nous font payer »

2. Des conditions de vie

72. Vivre ou survivre en prison est une préoccupation constante des prisonniers de Makala. La prison est considérée comme un lieu de dépersonnalisation, lieu où se pratique toutes formes de techniques de mortification. Manger en prison relève du système de « chemin de fer⁸⁵ ». A côté de ceux qui sont soutenus par leurs familles il y a ceux qui sont sans familles ou issus de familles pauvres. Pour ces derniers, la survie matérielle quotidienne est prise en charge par les ONG et les organisations caritatives à 60 pour cent. Ceux qui ont des moyens propres (15%), tiennent leur cuisine avec la possibilité de prendre quelques prisonniers pour cuisiner. D'autres prisonniers parmi les plus anciens (pauvres) sont affectés à la cuisine et en profitent pour se servir.

2.1. L'alimentation en prison

« La nourriture qu'on prépare ici n'a pas de goût ».

« Moi ce qui me dérange le plus c'est le manger. On mange très mal. La manière dont on prépare la nourriture est vraiment misérable. On prépare le riz comme la bouillie ».

« La nourriture qu'on prépare ici peut vous tuer. Les prisonniers qui préparent ne sont pas de mauvaise foi. Ils sont limités. Ils ne préparent que sur base de ce qu'ils reçoivent. Le problème dépend de ce qu'on donne ».

« Ce qui est mal, ce sont les différentes pratiques ; nous mangeons mal, l'eau est difficile [d'accès] ; nous avons tous des mycoses. Il faut avoir un esprit très fort pour tenir. Si tu mets le raisonnement, tu peux même mourir. On prépare le fufu et le riz comme la bouillie. Même si

⁸⁵Système du chemin de fer: expression qui veut que c'est très difficile, il faut se battre. L'expression utilisée pour montrer que la vie de tout homme n'est pas facile, il faut fournir des efforts.

nous sommes des prisonniers, vraiment, on nous traite comme des étrangers, comme des sous-hommes, des esclaves ».

« La prison est un monde où un être humain ne peut pas vivre. Ici en prison la vie humaine n'a aucune valeur. On n'a pas accès à l'eau et ; à la nourriture ».

« Nous autres ici, nous sommes sans valeur. Si on sait que vous n'avez rien, vous ne méritez pas de vivre ».

« Pour moi, la première de chose à améliorer c'est d'abord le manger. Normalement on doit manger ne fut-ce-que deux fois la journée ».

« Nous savons que l'Etat envoie la nourriture mais ici on nous donne les miettes. Pour puiser l'eau il faut acheter. Dans toute la prison nous n'avons que quatre robinets. Pour y accéder, il faut être très fort et surtout il faut avoir l'argent. Ici à la prison on nous impose tout ».

« Pour manger je dois travailler pour les autres. Certains d'entre nous ne parviennent plus à marcher à la suite de mauvaises conditions carcérales ».

« Je n'ai rien, pour manger, il faut voler chez les autres. On ne nous donne rien, 99 pour cent de femmes se retrouvent avec infection urinaire. Nous recevons parfois des dons des gens venant de l'extérieur comme les églises, comme le ministère amen ou l'église la Borne ».

73. L'eau c'est la vie mais l'eau dans la prison de Makala c'est la mort programmée :
« L'eau que nous consommons est salée parce qu'elle vient de forage. Il nous manque les produits de nettoyage ».

« Nous nous l'avons avec l'eau salée. Nous avons trouvé ça comme ça. C'est de l'eau déjà infectée. On dit que l'eau est la vie. Nous avons des infections cutanées, urinaires, et autres ».

« Il faudrait améliorer les conditions d'aération. On a un vrai problème d'eau ».

« Tu vois comment la prison détruit les jeunes. Tous nos corps sont complètement détruits. Nous avons tous des infections. L'eau est difficile. Il y a plein de brigands. Nous sommes 13.000 personnes dans ce seul endroit. Si tu n'as pas de force pour avoir l'eau, tu peux faire un mois pour te laver deux fois seulement ».

2.2. Les lieux de détention

74. Quand le sommeil devient une denrée rare dans la prison de Makala. Aux difficultés de se nourrir déplorées par les prisonniers, s'ajoutent les conditions pour dormir qui semblent occuper une place centrale. Le surnombre des prisonniers est un élément essentiel qui cause et favorise la propension aux maladies infectieuses. Dormir sur un espace de 10 à 15 centimètres prouve à suffisance que la prison prive les prisonniers de bien plus que la simple liberté de mouvement. Le sommeil fait partie des besoins physiologiques les plus importants sinon vitaux. Lorsqu'un individu, censé passer des mois ou des années en prison, est soumis à une telle privation, la survie dévient un exploit.

« Pour moi la prison est un endroit infernal ».

« On dort mal, on mange mal et tout est mauvais ».

« Nous dormons sur un espace d'un pas (pied). Si tu dors, tu ne peux pas te retourner ».

« Nous dormons sur un espace d'un pied. Si tu n'as pas les moyens, tu dors en même le sol. Moi, depuis que je suis ici, je dors seulement dans le couloir ».

« Nous dormons sur un pied, c'est-à-dire, on dort du côté gauche ou du côté droit, sans la possibilité de se mouvoir. On ne peut pas s'allonger par le dos ou le ventre. Nous sommes en surnombre. Si ma chérie vient me voir, on se limite simplement à causer. On est incapable d'avoir même un petit moment intime ».

« On nous accorde un pied d'espèce. Si tu donnes même 10. 000 là on peut te donner deux pas. On dort à la position de « gilette » c'est-à-dire, d'un côté seulement ».

« Si on peut mettre des lits même métalliques pour permettre aux prisonniers de mieux dormir ». Chez nous nous avons des ventilateurs mais dans d'autres pavillons non. Il y a plein d'infection ici ».

Nos chefs nous tabassent à tout moment ».

« Moi je suis dans une chambre privée. J'ai payé 200 dollars pour avoir la chambre. Quand on me disait chambre privée je pensais être seule, mais nous sommes plus de huit femmes dans une chambre, j'ai perdu toute mon intimité ».

« Ici il y a des gens qui dorment debout. Le premier problème à résoudre ici est les conditions pour dormir ».

« Les gens dorment debout, d'autres dorment sur des grilles, ils attachent le pagne sur des grilles comme un singe. Vraiment, qu'on nous aide ».

75. Il ressort des discours des prisonniers qu'ils sont privés du sommeil, ils dorment presque debout. L'expression « dorment debout » représente un cri d'alarme alors qu'on sait que dans le sommeil le corps humain est incapable de se tenir debout. Par cette expression les prisonniers lancent un message aux autorités demandant d'améliorer les conditions de sommeil.

76. « Dormir debout » fait référence à une situation inhumaine, un véritable sacrilège. Le sommeil est sacré parce que la privation du sommeil ou les mauvaises conditions du sommeil peuvent plonger un individu dans l'inconscience profonde ou la perte de mémoire, voire la mort.

2.3. La santé des prisonniers

77. Quand le processus de mortification est déclenché, on meurt à petit feu, dans l'impuissance des autorités pénitentiaires et sous un regard impuissant des autres pensionnaires. La prison de Makala est un mouroir silencieux

« Certains prisonniers ne marchent plus, ils souffrent d'une maladie qu'on appelle BUKA BUKA ».

« Essayez seulement de vous rendre de ce côté-là, là où se trouve les cas sociaux, vous allez pleurer ».

« Il y a des prisonniers qui pourrissent [du] corps alors qu'ils respirent encore ».

« Chaque jour, à partir de quatre heures, les chefs vérifient dans les pavillons les personnes qui sont mortes ; on les sort sans même annoncer aux autres prisonniers du pavillon. Vous allez simplement constater que tel prisonnier n'est plus là ».

« Parfois le fil du courant qui traverse la chambre peut se couper et tomber sur vous pendant que vous dormez. Si tu as la mal chance, ça te prend, tu meurs et personne ne s'inquiète de ton sort ».

« J'ai l'impression que la prison est un lieu où les autorités viennent faire des sacrifices au diable. Ils sont sans cœur alors que certains parmi nous sont des innocents, ils meurent gratuitement ».

« Personne ne se préoccupe de la santé de prisonniers ».

« J'ai un ami qui ne parles plus, il a fait un AVC à la suite de conditions insupportables qu'on nous impose ici en prison. Je suis avec lui ici mais pour l'instant il est transféré à l'hôpital ».

« La prison c'est la mort. J'ai un ami qui a perdu [la] mémoire ».

« Les gens meurent devant nous ».

« La prison est un endroit de douleur, un lieu où le mal se conjugue dans tout le sens ».

« Chaque jour il y a des corps qui sortent ici. L'Etat doit savoir ce qui se passe ici. Il y a toutes les catégories ici en prison ».

« Il faut assurer les soins médicaux, la propreté du lieu, etc ».

2.4. La prison de Makala, un lieu de toutes les privations

78. La prison de Makala est un lieu par excellence de toutes les privations : loisir, vie sentimentale, occupation et formation.

« La prison dépend de la vie sociale de chacun. Si tu n'as rien tu souffres plus parce qu'ici, tout dépend de votre statut social. La prison nous prive de beaucoup, voire de tout. Quand quelqu'un entre en prison il doit changer mais ici quand quelqu'un entre, il sort [en] pire ».

« Je vous jure que si vous entrez à l'intérieur, vous verrez qu'ici nous vivons comme des animaux. Pas de loisirs. Pas d'occupation, même pas les formations, l'école ».

« Depuis que je suis ici, je n'ai plus donné même un simple bisou à mon chéri. Ça me manque grave ».

79. Il ressort de ces discours des prisonniers que la vie en prison, de manière générale, est une vie de souffrances. Les conditions de vie heurtent les standards moraux des sociétés démocratiques modernes. Les besoins primaires font défaut, manger, boire et dormir est un défi quotidien pour les prisonniers. Si cette privation affecte la population carcérale la plus pauvre, il y a une catégorie qui n'est pas concernée comme les détenus ou les prisonniers qui se prennent en charge et prennent des chambres autonomes. Cette catégorie souffre plus de la privation de liberté.

« Ce qui me manque le plus c'est ma liberté ».

« Je ne sais plus me mouvoir comme je peux, aller où je veux, manger ce que je veux, dormir comme je veux...tout est limité, contrôlé et parfois interdit ».

« Ici en prison, la liberté est ce que nous avons le plus besoin. Ici même quand il faut rire, on fait attention pour que cela ne soit pas interprété par quelqu'un d'autre comme de la provocation. On est vraiment limité sur tout. Le sexe d'ailleurs, n'en parlons pas ».

Ceux qui ont une occupation rémunérée ou un mode de vie plus au moins cohérent avec les règles de la société, pensent que la prison est un véritable enfer, un lieu où la vie est banalisée, désacralisée, une perte de temps et de boulot.

« Pour moi, la prison est un endroit qui nous fait perdre le temps.

« Je suis père d'une famille, je travaillais mais ici en prison tout est bloqué. Je ne sais même pas comment vivent mes enfants ».

2.5. Une solidarité carcérale asservissante

La prison est un lieu de rencontre de personnes (prisonniers) de plusieurs horizons, elle est aussi un lieu où se tissent des relations. Il s'observe une solidarité entre prisonniers mais qui repose sur les rapports de services. Ceux qui ont les moyens utilisent ceux qui n'en ont pas pour des services atteignant souvent la limite de la servitude.

« Je n'ai pas de choix, comme je n'ai personne pour me venir en aide, je suis obligé de travailler pour les autres prisonniers, pour m'offrir l'occasion de me trouver à manger ».

« Comme je n'ai pas de chambre, je dors juste à côté d'une autre prisonnière, qui m'oblige de travailler pour elle. Je le [fais] et on est devenue très proche ».

80. Derrière l'aide ou la solidarité carcérale, s'illustre d'autres asservissements, qui vont jusqu'à soumettre les autres prisonniers à des pratiques obscènes, prétextant les aider mais en réalité, en profitant d'eux.

« Il y a d'autres hommes qui sont devenus des femmes, ils préparent, font la lessive, la vaisselle, et parfois, deviennent des femmes ; ils se font couper par l'anus par d'autres hommes. C'est vraiment triste, à cause de la nourriture ou pour trouver où dormir ».

« Nous avons des filles de chambre qui nous aident. On les considère comme nos propres sœurs, d'autres nous les aidons à sortir quand nous réalisons que leur dossier est plus facile ».

2.6. Mode d'adaptation des prisonniers de classe sociale défavorisée

81. Les prisonniers issus de classes sociales défavorisées ont trouvé des modes d'adaptation en prison au point que la prison représente un lieu de survie. Pour cette classe sociale marginale, la prison est un lieu de refuge, une aubaine pour certains, car ils y trouvent logement, nourriture, et tout autre moyen de survie dont ils ne peuvent bénéficier en étant libres.

« Pour moi, la prison est comparable à des centres d'hébergement créés par les ONG. Je ne vois rien de différent entre ces centres-là et la prison. Nous jouons au foot, et tout se passe comme dans ces centres-là. Ici personne ne peut me taper parce que moi-même je suis aussi brigand ».

« En sortant, comme notre pays est toujours comme ça, je ferai toujours la même chose. Moi je ne peux pas souffrir dehors. Moi je suis « mbeya mbeya », c'est-à-dire je n'ai pas une place fixe. Si le pays ne se développe pas, on continuera de faire la même chose. Pour moi, pour qu'il y ait changement, on doit rendre utile les gens de métier ».

82. Si pour certains la prison est un lieu de retraite ou de « méditation » par excellence sur la vie, d'autres pensent plutôt que c'est un lieu de simple refuge, où l'on vient passer son temps. Ils estiment que la déliquescence des conditions de vie en société est pire que les conditions carcérales. Ils préfèrent de ce fait, vivre en prison qui à leurs yeux offre des conditions meilleures que le monde externe ou ils estiment être les victimes de mauvaises conditions que leur offrent la nature et la société. En pareille occurrence, la prison devient un lieu d'accueil et non un lieu de restriction de liberté.

La prison est perçue aussi comme [la] maison de leur mère « mabele même » ou une terre d'asile ». L'expérience carcérale de certains prisonniers montre que la prison est loin d'être un enfer. Ils ont tissé des relations avec d'autres prisonniers au point qu'ils ne pensent plus quitter.

« (...) mais curieusement certains qui entrent reviennent en disant que la prison est la maison de leur mère, alors que pour moi, la prison est un lieu qu'il faut absolument éviter ».

83. Les conditions sociales sont en grande partie présentées par les prisonniers comme des causes principales de la criminalité. Un individu dont la vie n'a plus de sens, ne peut organiser sa conduite sur des valeurs de la société. Il ressort des discours des prisonniers que la criminalité devient finalement le seul moyen de survie ; le gagne-pain sinon l'unique moyen de faire entendre ses peines, ses douleurs, ses privations. Les pouvoirs publics sont par moment insensibles à certaines recrudescences de la violence alors qu'à partir d'une telle étude on parvient à comprendre que les mauvaises conditions de vie sociales occupent la première place dans la criminalité. La sécurité publique voire l'ordre public ne pourra être observé que si la sécurité de la vie des particuliers est assurée. L'Etat est en grande partie responsable de la recrudescence de la criminalité surtout dans le milieu de jeunes, qui n'ont aucune occupation, aucune formation, aucun métier encore moins des repères d'avenir.

3. De la peine privative de liberté et de la liberté

84. La prison fait comprendre aux prisonniers le sens de la perte de la liberté. Elle apparaît comme un lieu de dépossession et le déni du droit de faire ce que l'individu désire. Le prisonnier est en quelque sorte prisonnier de tout, la liberté étant la pièce maîtresse ou le fondement de tout. La majorité des enquêtés considère que la liberté est vraiment nécessaire dans la vie de tout homme.

« Ici en prison on ne fait pas ce qu'on veut. La liberté est une première préoccupation qui nous dérange ici. Déjà à 14 heures on ferme les portes de pavillons, on n'a pas droit [de] faire les mouvements comme souhaité ».

« La liberté permet à l'individu de faire tout ce qui lui semble bon ».

« Avant je ne pouvais pas mesurer la valeur de la liberté, aujourd'hui j'ai compris ce que vaut la vie. La liberté est le plus beau cadeau de la vie ».

« Ce qui me manque le plus c'est ma liberté ».

« Dehors j'ai ma vie amoureuse. Tout d'un coup je suis ici, même pas une simple bise. Moi j'ai aussi les besoins physiologiques, tout ce que nous vivons ici, nous rend folles ».

« Je peux comparer la prison à l'enfer, ce qu'on n'a jamais vu du fait des douleurs et souffrances que nous vivons ici. On dort mal, on mange mal, on réfléchit beaucoup ». « Moi si je sors ici, je ne pourrais plus jamais revenir ici ».

« Il faudrait ne pas tout priver aux prisonniers. On peut vous accorder un moment intime pendant par exemple de neuf heures à 14 heures. Les gens qui sont ici n'ont pas accès à tout. Surtout moi, je souffre plus du manque de sexe. J'aime beaucoup le sexe, je risque de revenir vraiment vierge à mon âge. Moi j'aime faire l'amour même chaque jour. Le manque [de] rapports sexuels fait que les femmes sont devenues colériques. Si l'une prend une autre femme, ne la condamnez pas. Nous sommes des êtres humains. Un jour la prison va s'arrêter, et après ? Qu'on nous accorde la possibilité d'entrer en intimité avec nos partenaires. Vous pouvez l'autoriser en mettant par exemple des limites, pour éviter les grossesses ».

« Si tu n'as pas un mental fort, tu dois mourir ».

« Celui qui est libre dispose de possibilités et faveurs sur beaucoup de choses. Il évolue, il peut étudier. Ici tout est bloqué ».

« L'avantage de la liberté est qu'elle t'offre la possibilité de faire tout ce que tu souhaites. Moi je suis responsable, en étant ici, tout est bloqué. Ma femme et mes enfants sont éparpillés, je ne sais même pas comment ils vivent ».

« Être libre veut dire prendre ma vie en main, que je ne sois plus bloqué. Moi je suis un artiste. Tu vois que ma carrière est en train de s'envoler comme ça. Je suis bloqué ici en prison ».

« Le mal de la prison est le fait que le temps est limité. Il faut se réveiller à cinq heures et à 14 heures on ferme la porte. La prison ne présente aucun avantage pour moi. Il faut aménager les pavillons. Un prisonnier n'est pas un esclave. Il fait la prison parce qu'il est arrêté par l'Etat mais il mérite de vivre dans les conditions humaines. Sans l'argent vous n'aurez même pas où dormir ».

« Nous souffrons beaucoup ».

85. Les propos des prisonniers nous montrent que la valeur de la liberté est mieux appréciée surtout à juste titre lorsqu'on se retrouve dans une situation d'enfermement où la liberté de mouvement est limitée et parfois même totalement privée. Le manque de mouvement peut aussi entraîner des conséquences physiques sur la santé des prisonniers qui développent des maladies liées à la sédentarisation. La privation prolongée de mouvement, favorise la relaxation des muscles avec la conséquence que certains ne peuvent plus marcher et ont des pieds gonflés. Dans ce contexte, la prison apparaît comme un lieu non seulement d'exclusion sociale mais surtout un lieu de toutes les privations.

4. Du caractère « rééducatif » et de la réinsertion

86. La question de la rééducation et de la réinsertion divise les pénalistes. Selon certains auteurs, « les tenants de la punition et de la dissuasion pensent que les contraintes liées à la privation de liberté incitent les détenus à quitter le chemin du crime; les tenants de la thèse de la rééducation soutiennent que la prison peut représenter, pour le criminel, une occasion de se reprendre en main et qu'elle peut favoriser certains apprentissages essentiels à un nouveau départ ; les partisans de la neutralisation, eux, surtout, soucieux d'empêcher les actions criminelles, souhaitent malgré tout que le détenu ne se détériore pas et qu'il adopte de nouvelles attitudes pendant l'incarcération ; quant aux abolitionnistes, ils considèrent,

entre autres choses, que les effets de l'emprisonnement sur le détenu sont si néfastes que la prison ne mérite pas d'exister »⁸⁶.

87. Chaque position correspond à une conception de l'impact que la prison a sur le détenu. Pour le partisan de la rééducation, le délinquant ayant contracté une dette envers la société, doit non seulement payer cette dette mais la société doit tout faire pour rééduquer ce délinquant. Dans la prison de Makala, environ (80%) de prisonniers considèrent que la prison ne joue pas ce rôle de rééducation et encore moins celui de la réinsertion sociale. Les prisonniers entendus ont d'une part, une vision punitive de la vengeance étatique et, d'autre part, une vision de la prison comme une bâquille permettant de supporter ou d'échapper à une existence particulièrement difficile à l'extérieur. La prison devient donc un lieu de remise en cause et de prise de conscience. Pour environ 77 pour cent des interviewés, la prison de Makala endurcit et empêche toute rééducation et réintégration des ceux qui en sortent.

« *La prison ne rééduque pas sinon je ne serai plus revenu. Comme je reviens ici, donc la prison ne rééduque pas* ».

Nous pensions que la prison était un centre de rééducation mais elle est devenue un centre d'esclavagisme ». « *ezo kommsa ngai motema makasi pe mabe koleka* », *la prison m'a endurcit le cœur en même temps, j'ai un mauvais...* »

« *Il n'y a pas de rééducation ici en prison. S'il y en avait, les personnes n'allaient plus revenir. Les voleurs [qu'on] libère sont ceux qui reviennent le plus souvent* ».

« *Quand ils volent, ils utilisent l'argent volé pour négocier des libertés* ».

« *La prison est le lieu qui éduque mais chez nous la prison est le lieu qui détruit davantage. On nous mélange avec des vrais criminels. Tous ceux qui se retrouvent en prison ne sont pas nécessairement des criminels. On nous fait souffrir pour rien. On nous fait passer le temps, je ne sais pas si c'est un problème d'occultisme ou quoi* ».

« *Il y a des gens qui font six à sept fois la prison comme nos petits Kulunas. Sans un lavage de cerveau, ils sortent et reviennent. Si vous torturez quelqu'un, sans [lui] avoir rien appris, en sortant pensez-vous qu'il fera quoi* ».

« *Comme il n'y a pas d'apprentissage en prison, les gens vont refaire la même chose* ».

« *La prison ne remplit pas les fonctions de resocialisation ou de rééducation* ».

88. Le concept d'éducation en prison est sujet à plusieurs interprétations. L'éducation entendue comme la mise en œuvre des moyens propres à assurer la formation et le développement d'un être humain, devrait passer par la mise à la disposition des animateurs des moyens appropriés pour y parvenir. Pour certains prisonniers, l'éducation passe par la souffrance, pour d'autres, la prison de Makala n'offre pas de cadre éducatif. En lieu et place de l'éducation, les vicissitudes de la prison font prendre conscience à certains mais d'autres trouvent des mécanismes d'adaptation secondaires. Certains prisonniers (75%) perçoivent la prison comme un cadre de prise de conscience mais d'autres comme un lieu de renforcement du « capital criminel ».

« *A mon âge, je pense que les parents m'ont déjà éduqué. A 30 ans, plus rien ne peut me rééduquer. Ce sont les conditions de vie qui vous font prendre conscience. Déjà la tenue vous humilie, que vous soyez coupable ou condamné. Nous n'avons pas de téléphone. Je suis un cadre de société, je ne sais rien de ce qui se passe. Si vous n'êtes pas en contact avec les gens vous êtes totalement limité. Vous n'aurez aucune information* ».

⁸⁶LEMIRE, Guy ; VACHERET, Marion. 1. « L'influence de la prison sur le détenu », In Anatomie de la prison contemporaine [en ligne]. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2007 (généré le 4 juillet 2023). Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/pum/10042>.

« Depuis que je suis en prison je peux dire que tout a changé en moi. J'ai pris des décisions suite à tout ce que j'ai vécu ici ».

« On dit que l'homme intelligent apprend la leçon avec ce qu'il vit ».

« C'est ma simple conscience qui m'a rééduqué et non la prison. Il y a aussi des églises qui nous font prendre conscience ».

« La prison est effectivement un lieu de rééducation, à mon avis parce que je faisais des choses qu'on m'interdisait mais je ne comprenais pas. Je disais parfois que je pouvais tuer quelqu'un et aller en prison mais en venant ici, je réalise que c'est pire que ce que j'imaginais ».

« Depuis que je suis ici, beaucoup de choses ont changé. J'ai appris beaucoup de choses. Je ne peux plus faire certaines choses que je faisais ».

« Normalement la prison joue son rôle de rééducation dans ce sens qu'elle fait prendre conscience à l'individu suite aux difficultés énormes que nous rencontrons ici. Si tu es ici c'est comme si ta vie s'arrête ».

« La prison joue un rôle de rééducation parce que moi-même tel que je suis ici, j'ai pris des décisions très fermes dans ma manière de me comporter. Avec tout ce que j'ai vécu ici, à la suite des conditions d'ici, je vous assure que je ne peux plus faire n'importe quoi ».

« La prison réeduque simplement ceux qui ont la conscience mais elle détruit davantage les gens qui la prennent pour un lieu de villégiature ».

« La prison m'a permis de faire la différence entre le bien et le mal. J'ai beaucoup appris ce qu'il faut éviter. Les bienfaits de la prison sont les enseignements sur la vie, la manière de se conduire ».

« La prison est un lieu qui permet de recadrer quelqu'un. Pour moi il faut amener la personne même à l'église parce qu'ici on devient brutal et haineux suite aux mauvaises conditions de vie. L'empathie disparaît ».

« La prison éduque ceux qui ont la conscience. C'est comme ça que d'autres en entrant prennent la décision de faire pire, en sortant de la prison. Elle joue ce rôle pour ceux qui ont la conscience ».

« La prison ne réeduque pas parce qu'ici, après avoir arrêté quelqu'un, on l'expose encore à faire pire une fois à la cité. Seule la conscience de chacun peut faire en sorte qu'il puisse s'amender. Ce qui me dérange le plus est que j'ai accusé un grand retard dans la vie. Ici en prison, j'ai beaucoup appris en bien comme en mal. A partir de la prison, j'ai compris qu'il faut craindre les problèmes, il faut les éviter. Le mal de la prison est qu'elle me fait perdre mon temps. Je suis jeune mais je suis limité dans tout. Je ne peux rien faire pour mon épanouissement personnel ».

89. Il se dégage de ce discours que les conditions difficiles dans lesquelles vivent les prisonniers, leur font prendre conscience sur les bonnes manières qu'il faudrait tenir dans la société. Cette prise de conscience peut leur permet d'éviter de se retrouver dans un environnement si hostile tel que celui de la prison. C'est une forme d'éducation par la souffrance.

90. Le processus de rééducation repose entre autres, sur l'apprentissage des bonnes manières, le respect des lois et des institutions. Pourtant, dans le cadre de la prison de Makala, les résultats de la recherche ont montré que les prisonniers sont plutôt exposés à des conditions qui éveillent en eux des vices, des entre- chocs entre ce qu'il faut considérer comme

le bien et le mal. Ils sont privés de droits fondamentaux. Dans ces conditions de promiscuité et de souffrances, loin de fonctionner en tant que lieu pour un changement de mentalité, la prison constitue plutôt un cadre d'endurcissement au point de rendre certains prisonniers insensibles à la douleur. En dépit de mauvaises conditions de vie carcérales, pour certains prisonniers, la prison ne remplit aucune fonction de rééducation à partir du moment où aucune structure ni organisation n'est mise en place pour aider les prisonniers à se resocialiser. Chacun prend conscience dans la mesure du possible et d'autres s'endurcissent davantage.

91. La prison de Makala n'est ni un lieu de rééducation encore moins de réinsertion.
« Notre prison prend en charge 15 000 personnes, alors qu'il n'y a aucune université, aucun hôpital qui prend en charge un tel nombre. Pour moi la prison doit devenir une entreprise qui soit en mesure d'apprendre les métiers aux prisonniers. Que ces derniers soient en mesure d'apprendre les métiers, c'est en cela qu'on peut parler de rééducation ».

« La prison ne réeduque que ceux qui ont la conscience. On voit même que certains continuent à poser des actes répréhensibles même ici dans la prison ».

« On vend les chanvres ici, le whisky fort. Ici nos chefs nous font payer des taxes, alors qu'ils sont eux-mêmes des prisonniers ».

« Les gens se battent en kuluna ici, les gens prennent du chanvre, de l'alcool. Comment comprendre que ces choses accèdent ici. C'est devenu une infraction, si on t'arrête, on te met en cellule, qui est une autre prison encore ici ».

« Nous sommes très nombreux dans une chambre qui mesure à peu près six à huit mètres carrés. Chez nous nous sommes au nombre de 180 ».

« Si vous privez quelqu'un [de] sa liberté pendant plusieurs années, et en sortant, si la personne ne sait rien faire, elle reprendra la même chose. Si par exemple, on met en place les centres de formation, en sortant, vous voyez que vous pourriez connaître un métier ».

« Les kuluna reviennent parce qu'ils n'ont pas de métier ».

92. Comment est-il possible de penser la prison comme un lieu de rééducation ou de resocialisation si déjà la vente de stupéfiants, de la drogue et des alcools forts sont vendus à la sauvette. Le personnel de la prison est désigné par les prisonniers comme les vecteurs du réseau qui nourrit le trafic de drogues ou alcools forts dans la prison. L'on sait que le processus de rééducation commence par un lavage de cerveau, un changement de mentalité qui passe, tout d'abord, par l'abandon de mauvaises habitudes et surtout des produits qui sont censés annihiler le discernement de l'individu⁸⁷. Dans ce contexte, il est plausible qu'avec la promiscuité carcérale, les individus entrent en prison en sortent souvent plus criminels qu'avant leur incarcération. Le manque de surveillance de la part du personnel pénitentiaire, fait de la prison un lieu de trafic de drogue et d'autres produits jugés illégaux et cause de conséquences néfastes sur certains prisonniers.

⁸⁷MUCCHIELLI Alex, « Chapitre III. Problèmes et crises de l'identité psychosociale », dans : Alex Mucchielli éd., L'identité. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2021, p. 89-117

« L'avantage de la prison est qu'elle nous ajoute ce que nous ignorions en étant dehors. En prison on comprend que certaines choses que l'on faisait, étaient très mauvaises. Ici en prison tout est mauvais ».

« Ce qui a changé dans ma vie, à la suite des souffrances que j'ai endurées ici, il y a des choses que je ne pourrais plus jamais faire. J'aimerais voir l'Etat aider les personnes qui sont délaissées pour compte, sans suivi de leurs dossiers ».

« A partir de la prison, j'ai compris que même le simple fait de montrer quelqu'un du doigt peut constituer une infraction et vous conduire à la prison ».

« En sortant, je dois changer mon comportement. Avant je mangeais en faisant un mauvais travail, je commettais des crimes. Je dois changer d'amis et me battre pour trouver un travail enfin de subvenir à mes besoins. La prison m'a aidé sur la manière de me comporter. Ici je connais la bible, je suis devenu chrétien ».

93. D'autres prisonniers parviennent à renier la fonction rééducative de la prison du fait que certains qui y rentrent et en ressortent mieux outillés par un apprentissage à la perfection de la criminalité. La prison apparaît, dans une certaine mesure, comme un lieu d'apprentissage et de perfectionnement de la criminalité à grande échelle, grâce à l'utilisation de méthodes et techniques que les prisonniers moins habitués apprennent au contact avec des criminels endurcis à la suite de la promiscuité qui y règne. On trouve dans les cellules les criminels d'occasion et ceux endurcis ou professionnels.

« Pour moi la prison est considérée comme un centre de rééducation. Malheureusement on constate que les gens qui entrent en prison font la même chose après leur sortie. Cela apparaît clairement que la prison ne rééduque pas en soi ».

« L'Etat doit mettre en place les écoles pour former les prisonniers. L'Etat doit nous éduquer en nous apprenant les métiers. Comment tu peux rééduquer quelqu'un sans le former. Quelqu'un qui était entré ici illettré en sort illettré. Que l'Etat mette en place des ateliers, nous allons fabriquer des articles comme des meubles, qui seront vendues à la cité, et produire pour la prison. On ne peut pas mettre des ateliers des ajusteurs par exemple. « J'ai laissé les enfants dehors et en sortant, je dois vivre, mais de quoi ai-je bénéficié ? Il n'y a aucune instruction. On te fait asseoir comme dans un dépôt ».

« Qu'on nous apprenne les métiers, ce qui pourra empêcher aux gens de récidiver dans leur criminalité. On nous vend du chanvre que nous prenons, mais il faut se demander comment ça entre ici ».

94. La prison ne semble plus remplir sa fonction première, celle d'offrir à la société un cadre social de rééducation dans le but de produire les effets positifs de réinsertion sociale. Les entretiens réalisés dans le cadre de cette recherche montrent qu'aucune mesure structurelle ou organisationnelle n'est mise en œuvre dans le sens de favoriser la moindre rééducation. Pour certains prisonniers, la prison de Makala est un lieu de discrimination et d'injustice, où la peine privative de liberté est vécue différemment. Ceux qui ont commis des crimes graves, sont nommés comme responsables de pavillons et par la suite font souffrir ceux qui ont commis des infractions bénignes.

« On nous met ensemble avec les criminels, alors que nous ne le sommes pas et ces derniers nous font souffrir, car, ce sont eux qui commandent dans cette prison ».

« Je vous demanderez de bien suivre les dossiers. Pour moi par exemple, c'est un cas de viol sans preuve. Je suis condamné à 10 ans, alors que celui qui a été condamné pour avoir tué, preuve à l'appui, est arrivé ici, quelques temps après, il a obtenu sa libération, mais moi, pour un viol que je n'ai pas commis, je suis toujours en prison ».

« Je demande le suivi surtout de mon dossier pour cette infraction de viol, sans preuve, pourquoi on doit garder quelqu'un longtemps en prison ? Je suis le futur Maitre avocat, on me bloque comme ça. Toutes les années qui passent, ma vie est freinée. Les kulunas font n'importe quoi à la cité mais ils entrent et ressortent de sitôt ».

5. Des sous-cultures carcérales dans la prison et les modes d'adaptation secondaire

95. Dans la prison de Makala, le prisonnier, plongé dans un nouvel univers, acquiert de nouvelles habitudes de vie et adhère à de nouvelles valeurs. Soit il vient continuer avec ses habitudes d'avant sa condamnation, soit il en acquiert d'autres. La difficulté de survivre dans cet univers si particulier et si difficile, donne naissance à la « prisonnérisation », et aux modes d'adaptation secondaire. Il ressort des discours de prisonniers plusieurs modes d'adaptation criminelle. Nous avons observé des cultures criminelles importées de l'extérieur, hiérarchisées et organisées, des groupes informels déterminés en suivant des schémas de confiance existants avant l'emprisonnement chez les jeunes communément appelés « Kuluna⁸⁸ ». Une gouvernance informelle qui gère la prison au quotidien (brigade de la paix) ; une culture de l'emprisonnement orientée vers la survie et la culture « légitime ».

5.1. De la culture criminelle importée de l'extérieur

96. Selon certains prisonniers, la prison est perçue comme un lieu touristique. Il y a des prisonniers récidivistes qui pérennisent leurs habitudes criminelles post-carcérales. Parmi ces prisonniers, nous avons préféré⁸⁹ focaliser la recherche sur les jeunes qu'on appelle « Kuluna », qui sont pris en charge par leurs pairs restés dehors. Selon Kanyama Silvano, dans le monde des Kuluna, ne peut devenir général que celui qui a déjà passé une période en prison ou qui est en pleine gloire criminelle⁹⁰.

97. En effet, dans la conception « kuluniste », la prison aguerrit et permet d'acquérir le « zembe » ou « esprit ». Ces Kuluna en prison demeurent des copies fidèles de ce qu'ils sont en liberté. Ils ne craignent pas la prison mais en sont friands puisqu'ils estiment que c'est une voie pour être élevé en grade au sein du gang et pour avoir du prestige⁹¹. Ainsi, ceux qui sont en prison espèrent profiter de l'assistance de leurs amis qui sont dehors, connus au nom de « Kamba » ou *ceinture*, qui leur donnent protection.

⁸⁸Le mot Kuluna peut identifier les groupes des jeunes hors la loi, qui se promènent avec des machettes, et se battent pour des raisons connues. Aussi, si hier, ces jeunes limitaient leurs affrontements entre eux, aujourd'hui, c'est tout autre chose, les Kulunas arrivent sur les avenues, dans des quartiers, communes, rues pour semer la terreur et après l'opération ils s'en vont. C. KANYAMA CISHIKU, Contribution à la construction d'une politique de lutte contre le phénomène

« Kuluna », Thèse de doctorant, UNIKIN, 2019-2020, P. 18.

⁸⁹La préférence pour le kuluna est en raison des données disponibles.

⁹⁰SYLVANO Kasongo, Gestion et éradication de la délinquance urbaine : les Kulunas dans la ville de Kinshasa, Travail de fin de session, présenté pour l'obtention du Brevet de la Session spéciale du Collège des hautes études de stratégie, Collège des hautes études de stratégie et de défense (CHESD), Session spéciale VIème Promotion 2023, p.

⁹¹ Idem.

« Leurs « Kamba », c'est-à-dire ceinture ou écuries, viennent les aider. Cette entraide entre « kukuna » est appelée ici en prison « Tombé ya Kamba ». Si les gens de cette écurie-là sont ici, on le cherche dans les pavillons pour leur remettre les denrées alimentaires. Les kulunas sont à l'aise parce qu'ils s'entraident avec ceux qui sont en liberté. Les Kuluna ont l'avantage de créer des réseaux entre eux ».

Ce sont les kuluna qui sont à l'aise ici dans la prison. Ils ont leurs frères, ils ont des amis et leurs parents leur accordent beaucoup de faveur.

Le kuluna qui fait la prison se voit par la suite monter en grade. Il devient major et plus tard général s'il fait plusieurs fois la prison ».

« Ce sont les kuluna qui font la loi ici dans la prison, parce qu'ils ont créé des réseaux ».

5.2. Système d'adaptation secondaire ou de prisonnisation: gouvernance informelle⁹²

98. La prison de Makala est perçue comme un lieu où se pratique une culture de l'emprisonnement orientée vers la survie et la débrouille. Cette débrouille constitue un mode d'adaptation secondaire. Erving Goffman fait la différence entre une adaptation primaire ou naturelle et une adaptation secondaire⁹³. Elle est dite primaire lorsqu'un individu collabore avec une organisation, mais en participant à une activité demandée ou utile, il devient un membre normal de cette organisation. En revanche, l'adaptation est dite secondaire lorsque le sujet utilise des moyens défendus ou s'évertue à parvenir à des fins illicites et détourne les prétentions de l'organisation relative à ce qu'il devrait faire ou recevoir⁹⁴.

99. Selon Andreo Christophe, « les adaptations secondaires sont soit destinées à briser la bonne marche de l'institution et à en modifier sa structure, soit elles constituent la double face de l'organisation à travers le développement d'une véritable vie clandestine, sans faire pression sur les structures existantes ⁹⁵ ».

100. Les prisonniers qui ont réussi à s'adapter dans l'univers carcéral sont actifs dans la structure informelle connue sous le nom de la « brigade de la paix ». Il s'agit d'une gouvernance informelle, une « sous-culture des détenus »⁹⁶, qui entretient des relations inédites avec la gouvernance officielle. C'est elle qui gère la prison au quotidien. Elle est structurée par les normes informelles souvent implicites, parfois explicites. Elle est issue d'un arrangement entre les autorités officielles et les détenus de la prison. Cette gouvernance informelle impose aux prisonniers de payer tout accès à un service. Cette adaptation secondaire consiste dans la prédatation et la concussion.

101. Selon certains auteurs, si des prisonniers croupissent dans une situation extrêmement misérable, d'autres, en particulier, les membres de cette « brigade de la paix », tirent un grand

⁹²Sylvie AYIMPAM and Michel BISA KIBUL, *Une gouvernance informelle dans la prison de Makala à Kinshasa*, Informal governance in Makala prison in Kinshasa, 2021.

⁹³GOFFMAN, Erving : Asiles, Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus, Editions de Minuit, 1961, p. 255.

⁹⁴Idem.

⁹⁵ANDRÉO, Christophe. Résistances et adaptations In : Déviance scolaire et contrôle social : Une ethnographie des jeunes à l'école, Presses universitaires du Septentrion, 2005, p. 105.

⁹⁶ Une sous-culture de survie : comme le milieu carcéral impose de grandes privations, chacun doit sauver sa vie. Il faut prendre tous les moyens, ou presque, pour améliorer sa situation, ainsi, l'exploitation des autres devient une pratique normale. Il n'est donc pas question ici de loyauté et de solidarité ; on privilégie plutôt l'intérêt personnel immédiat, sans trop se préoccuper de la légitimité des moyens.

profit de leur position de pouvoir⁹⁷. Tous ceux qui font partie du gouvernement informel jouissent d'une véritable rente due à leur situation avantageuse. La collecte par pavillon peut atteindre des montants estimés à dix mille dollars américains par mois. Ces montants seraient redistribués entre les membres du gouvernement informel et ceux du gouvernement formel de la prison, nous laissent entendre certains interviewés.

102. Ce gouvernement informel détourne aussi une partie des dons des organisations non-gouvernementales et des organisations caritatives (sac de maïs, de riz, de lait, de sucre, de médicaments, de vêtements etc.) et tire un revenu substantiel de la revente de ces produits soit aux détenus à l'intérieur de la prison, soit à l'extérieur de la prison, soutiennent les mêmes sources. Il sied de noter aussi que le produit de ces détournements est partagé entre la gouvernance informelle et la gouvernance officielle. Pour cette catégorie de prisonniers, la prison est perçue comme une aubaine. Selon Sylvie Ayimpam *et al* « les membres du gouvernement informel ainsi que les membres de l'état-major interrogés apprécient leurs priviléges dans la prison. Ils soulignent d'ailleurs que la prison a fini par leur donner avec le temps ce que la vie à l'extérieur de la prison n'avait pas pu leur offrir : un pouvoir d'influence, celui aussi de diriger d'autres prisonniers, la possibilité de faire un business lucratif »⁹⁸.

« Je suis ici en prison mais je construis ma maison à la cité. Comme je suis médecin, j'ai été arrêté pour un cas d'avortement qui avait mal tourné, occasionnant la mort de la jeune fille. Je suis affecté au centre de santé pour aider les autres prisonniers malades. Certaines femmes qui ne supportent pas l'abstinence pendant de longues périodes, si elles ont les moyens, elles viennent me voir en faisant semblant d'être malades. Comme j'ai le droit de m'enfermer avec elles pour la consultation, alors celles qui connaissent déjà le code (en parlant du langage réservé exclusivement à ceux qui sont au courant de la pratique évoquée) me donnent 100.000 Franc congolais, voire plus, pour un coït. Il y a des jours où je peux m'en tirer avec 500 dollars ».

« En étant en prison on peut travailler et contribuer à son épanouissement ». « Aussi, si tu as l'argent, tu peux trouver des jeunes qui vont t'aider à faire la cuisine, la vaisselle et autres tâches ».

5.3. De la culture légitime à la prison de Makala

103. On observe aussi que certains prisonniers collaborent et participent au mode de fonctionnement de la prison en faisant de petits boulots. Si l'emprisonnement découle d'une série d'actes délinquants s'inscrivant dans une logique de vie, et que c'est considéré comme un passage obligé, l'adaptation au milieu se fait de façon beaucoup plus aisée. Mais selon les entretiens réalisés, il y a des personnes qui se retrouvent en prison pour des raisons inavouées (15%). Elles rejettent la sous-culture délinquante de certains prisonniers pour adhérer aux valeurs que prônent l'administration pénitentiaires et le droit pénitentiaire. Ces détenus prônent l'individualisme non criminel (conformisme) qui, en prison, est le lot de ceux qui n'acceptent pas la solidarité criminelle et l'exploitation utilitaire d'autrui.

« Pour moi c'est un lieu de retraite, un lieu de brisement. Parfois tu viens en prison, non pas pour ce que tu as fait, mais parfois pour d'autres faits passés, mais que tu paies autrement ».

« Il faut que le prisonnier puisse travailler, il doit faire fonctionner son cerveau ».

⁹⁷Sylvie Ayimpam *et al*, op.cit., p.

⁹⁸ Idem.

« Je me remets entre les mains de Dieu ; il sait pourquoi il a permis que je sois ici ».

« Je suis encore prévenu depuis déjà neuf ans en prison Je trouve que c'est un problème de suivi ».

« Si demain je deviens Directeur de la prison, je souhaiterais que l'Etat puisse aider les prisonniers qui n'ont jamais été appelés pour être fixés sur leur dossier ».

« Il n'y a pas de suivi des dossiers. Certains détenus sont oubliés ici et personne ne leur dit quoi que ce soit. Ils ne savent même pas par où commencer ».

« La prison est un lieu qui freine la vie. Ici en prison, il faut améliorer le traitement réservé aux prisonniers ». « Si tu n'as pas de moyens ici en prison, tu seras manipulé ».

« La prison me fait perdre le temps. Je suis jeune, je dois normalement étudier ».

« J'ai déjà fait quatre ans ici en prison alors que je suis condamné à 10 ans. Mais je suis un jeune de 27 ans. Ne voyez-vous pas que toute ma vie est détruite. Ici tout est difficile ».

5.4. Des codes et langage de la sous-culture carcérale

104. La sociologie carcérale s'est toujours intéressée aux sous-cultures et aux codes de détenus⁹⁹. Dans ce lieu d'enfermement souvent dissimulé aux regards des profanes, les prisonniers sont partagés entre plusieurs sentiments dont notamment l'empathie, la sympathie et l'antipathie ainsi que le sociopathe. Les différentes expressions utilisées en prison correspondent à ces différents sentiments.

5.4.1. « Kayisalo » ou ordre dans un désordre

105. Ce concept sert à désigner tous les prisonniers qui sont affectés à remplir des tâches pénitentiaires. Ils considèrent celles-ci comme un travail et un avantage simplement parce que cela leur permet d'être en mouvement, d'effectuer des déplacements et d'être en contact avec les visiteurs qui accèdent à la prison pour quémander et obtenir quelques moyens de survie à la suite parfois de services qu'ils rendent aux tiers. Le kayisalo constitue un mode d'adaptation secondaire pour certains prisonniers.

« Moi je fais le « KAYISALO », c'est-à-dire un travail de la prison. Et je suis là pour conseiller les prisonniers. Nous sommes là pour empêcher que les autres prisonniers se livrent à des actes de vandalisme. C'est mon comportement qui a fait que je devienne « KAYISALO ». Je tente de réconcilier les prisonniers en cas de conflit ».

« Je nettoie les toilettes mais cela me permet de trouver de quoi manger parce que les visiteurs qui entrent me laisse toujours quelque chose ».

« Moi je travaille ici dans la grande salle. Je peux facilement avoir de l'eau mais ceux qui sont restés dans les pavillons, vous verrez qu'ils commencent à sentir mauvais alors qu'ils sont encore en vie. Les conditions sont médiocres. Ici même un animal a plus de valeur ».

⁹⁹G. Ricordeau – Des prisons médiatiques et des prisonniers, l'institution carcérale et la pénalité face aux évolutions de l'espace public, Civitas - Revista de Ciências Sociais, vol. 9, núm. 1, enero-abril, 2009, pp. 77-86.

Dans certains cas le Kayisalo détient des moyens de contrôle dans le cadre du gouvernement informel. Des membres de ce gouvernement sont commis à la gestion et au contrôle des autres prisonniers. Parmi eux, il y a ceux qui, à force de suivre le déroulement des procès en chambre foraine, développent des connaissances vagues de la justice pénale et pensent parfois qu'ils vivent une injustice de la part des greffiers et d'autres agents de la chaîne pénale.

« *Nous avons nos chefs et une sorte d'armée. Nous veillons à la bonne marche de la prison* ».

« *Nous voyons certaines personnes qui ont passé huit à neuf ans en prison sans être condamnés. D'autres ont fait 15 ans sans être fixées sur leur sort. On ne sait pas si cela est fait exprès. Nos greffiers s'ils n'ont rien à gagner, ils ne font pas de suivi. Il y a peu de prisonniers mais beaucoup de prévenus. Il n'y a aucun suivi des dossiers. Il y a parfois des innocents qui sont ici. La justice ne nous aide pas* ».

« *La prison détruit certaines personnes qui sont initiées par d'autres partisans des écuries dans la vie libre, qui continuent à vivre dans des écuries au sein de la prison* ».

C'est difficile que ces gens fassent le désordre parce que nous, dans la formation de « KAYISALO », si on apprend cela dans notre gouvernement de la prison, on le met dehors ».

« *Ici les gens craignent de voler. Les Kulunas ont peur de faire n'importe quoi ici à cause de notre organisation de la sécurité. Vous pouvez sortir jusqu'en dehors de l'enclos, si on trouve qu'il te reste peu de temps à la prison et que tu n'as plus intérêt à t'enfuir* ».

« *Nous avons les services « scorpion » qui nous sécurise, on vérifie les déplacements. Nous avons le service de « Rando », qui fait rentrer les prisonniers dans les pavillons. Pour devenir « Kayisalo », il faut avoir le bagage, on peut te nommer inspecteur [si] tu sais écrire. Pour finir, il faut que l'Etat congolais ait pitié de nous* ».

« *Pour commencer à travailler, il faut avoir les moyens pour bénéficier d'une nomination. Chaque service a un chef. Chaque chef organise son service en nommant les acteurs* ».

Dans le monde de Kayisalo, l'ordre instauré est considéré désordre par les prisonniers, c'est un ordre à la carte selon les humeurs et les attitudes.

5.4.2. Mukukule ou « manger les fesses »

106. Pour la majorité de prisonniers, non seulement la prison n'éduque pas, elle est aussi un lieu de perversion et de dépersonnalisation pour le fondre dans la moule, le soumettre à leurs nouvelles conditions sociales. Il se pratique une homosexualité imposée ou voulue, nommée « Mukukule ». Il s'agit du rapprochement charnel ou sexuel entre les personnes de même sexe, dû au manque de rapport sexuel prolongé. Cette pratique est observée dans les pavillons des hommes et en mesure plus importante chez les femmes.

« *Ici à l'intérieur, le mal c'est que les hommes entre eux font les relations sexuelles. Nous appelons ça, « Mukukule ». Depuis la COVID, les visiteurs n'accèdent plus dans les pavillons. On procède maintenant par le dépôt de nourriture » et les femmes des prisonniers ne viennent plus. Le sexe étant un besoin comme tout autre, il y a parmi nous des prisonniers qui se prennent entre eux.*

« Il y a aussi la sodomie qui se pratique. Certains qui ont des connaissances se permettent de faire ce qu'on appelle « Mukukule », pratique de sodomie réalisée entre deux hommes ».

« Ici si tu n'as pas d'argent tu vas souffrir. Il y a des jeunes qui sont devenus des femmes ; ils préparent aussi. Depuis la corona virus, les femmes n'entrent plus dans les pavillons. La pratique de sodomie se fait tous les jours, certains prisonniers le font en cachette surtout les jours où il n'y a pas de courant. Ce sont nos chefs qui le font souvent ».

« J'ai appris l'homosexualité qui est en vogue. Ici ça s'appelle les fesses ».

« Il y a des gens qui ont des pieds gonflés. On voit un homme faire de l'autre sa femme. On dit ici qu'il a mangé les fesses. Ceux-là qui se font femmes sont les personnes qui n'ont pas de visite ».

5.5. Le lesbianisme

107. On retrouve dans la prison de Makala, particulièrement dans les pavillons de femmes, la pratique du lesbianisme qui consiste à une intimité sexuelle réalisée entre deux femmes. Cela est souvent décriée mais justifiée par l'absence de contact intime par les prisonnières avec leurs partenaires hommes pendant de longues périodes.

« Le lesbianisme se porte bien ici. Quand on les surprend, on les met en quarantaine. Ce n'est pas fréquent mais ça se fait ».

« Le lesbianisme relève d'une intimité personnelle. Les prisonnières sont ici depuis plusieurs années, et alors, elles se font plaisir mutuellement. Mais celle qui est surprise est sanctionnée ».

« J'apprends qu'il y a le lesbianisme. Dans notre cellule je ne l'ai pas encore vécu mais dans d'autres cellules c'est possible ».

5.6. La collecte et l'économie hybride

108. La collecte est une pratique qui consiste à imposer aux pensionnaires de chaque pavillon le paiement d'une somme d'argent chaque dimanche, qui varie de 2 000 à 3 000 francs congolais. Toute personne qui n'obéit pas est soumise à des tortures, traitements inhumains ou dégradants.

« Autre chose est le fait d'obliger un détenu de payer l'argent au personnel. Il est déjà en prison mais on lui demande l'argent de collecte. Est-il obligatoire qu'un prévenu puisse payer l'argent. Ils appellent ça « collecte ». Est-ce que le gouvernement sait cela ?»

« Même pour arriver ici, il y a plusieurs barrières. Il faut donner l'argent, sinon on ne te laisse pas passer. La tenue que nous portons est payante. Nous l'achetons ici à 10 000 ou 15 000 Francs. Si c'est encore neuf, on achète à 10 dollars américains. Sans cette tenue tu ne peux pas te déplacer ».

5.7. Les leaderships informels ou la mesa

109. Il y a un état-major qui organise la sécurité et maintient l'ordre au sein de la prison. Ce sont les prisonniers eux-mêmes qui l'organisent et parviennent parfois à sanctionner les « fautifs » en leur imposant la mise en quarantaine ou la mise sous cellule.

« Nos chefs nous imposent de l'ordre. Si vous blessez un ami, vous prenez du chanvre ou vous couchez avec un autre homme, on vous amène à la MESA, qui est notre état-major ».

« Seulement les prisonniers peuvent vous condamner si les faits ne sont pas assez graves ».

5.8. Kamba et Tombé ya kamba : une solidarité « délinquante »

110. Le terme Kamba renvoi à la ceinture ou écurie particulièrement pour identifier le groupe de jeunes qui sévissent dans la violence urbaine, appelés généralement Kuluna. Lorsque l'un de leurs membres se retrouve en prison, ceux qui sont en liberté leur viennent à la rescousse en leur apportant des vivres et biens de première nécessité, qu'ils obtiennent grâce aux rapines qu'ils organisent. La provision qui est apportée à l'un des membres de l'écurie est appelée *Tombé ya kamba*, c'est-à-dire le pain gagné par la ceinture ou l'écurie.

CHAPITRE 3 : LES RESULTATS DE LA RECHERCHE

À l'issue de la présente recherche, qui s'est reposée sur une revue documentaire et une enquête de terrain, les résultats clés ont été résumés à travers les tableaux suivants en fonction de la tranche d'âge et de la catégorie sociale. Il ressort de nos enquêtes que les jeunes entre 18 et 30 ans, ont, de manière générale, une perception différente des personnes de plus de 30 ans. Parmi ces jeunes, ceux qui sont dans la brigade de paix, ont une perception aussi différente que les jeunes Kuluna. En ce qui concerne la stratification sociale, la prison est perçue de manière différente selon qu'on est VIP ou membre de la brigade de paix ou Kuluna. Il y a une catégorie de personnes en prison qui ne compte que sur la petite ration et l'aide des organisations non-gouvernementales. Ces différences expliquent l'hétérogénéité des perceptions.

Il sied de noter que nous avons opéré une transformation des données qualitatives en données quantitatives par la technique de codage et d'énumération. Nous avons utilisé les méthodes d'analyse par quantification des occurrences de thèmes et par unité de codage¹⁰⁰ (mot-groupe de mots, phrases et le sens ou thème). En effet, chaque unité de codage est associée à une catégorie par inférence. L'énumération ou la pondération en termes de pourcentage est établie en fonctions d'occurrences, la fréquence et l'intensité. Sur l'ensemble des entretiens réalisés, de manière thématique, le codage et l'énumération ont permis une représentation en termes de pourcentage de discours de prisonniers. Il sied de noter que ce n'est pas un exercice facile de transformer les données qualitatives en données quantitatives, il y a toujours des limites¹⁰¹. L'objectif ultime est la mise en évidence de régularités dans les perceptions des prisonniers pour chaque thème.

¹⁰⁰LUC BARDIN, op. cit, p.4

¹⁰¹ Idem

	Pourcentage	
	Hommes	Femmes
Organisation de l'espace carcéral (lieu anomique)		
Lieu de dissuasion, de la terreur et de tourment	82 %	75 %
Lieu du travail et du tourisme (lieu d'aubaine)	10 %	6 %
Lieu d'asile ou refuge des criminels après leur forfait	7 %	8 %
Condition carcérale		
Lieu de la dépersonnalisation et de mortification (population marginalisée)	75 %	90 %
Maison (lieu où on peut trouver le minimum possible : à manger et où dormir)	28 %	10 %
Mouroir (salle d'attente pour les potentiels candidats à la mort)	75 %	40 %
La liberté		
Lieu de dépossession et de déni de droits (un lieu de sans droits et sans voix)	78 %	64 %
Rééducation		
Lieu de l'incivisme et de manque d'éducation	76%	82%
Lieu de prise de conscience par certains	72 %	78 %
Lieu de renforcement de capital criminel	15 %	5 %
Lieu de mortification, d'abrutissement et perte de temps	91 %	94 %
Réinsertion		
Lieu désengagement total avec la société	67 %	60 %
Lieu d'oublis (les damnés de la société)	76 %	78 %
Culture criminelle		
Lieu d'apprentissage et de renforcement de capacité criminelle	63 %	47 %
Lieu de perversion	78 %	79 %
Lieu d'accoutumance	48 %	56 %

Résultats de la recherche en fonction de la tranche d'âge

Organisation de l'espace carcéral (lieu anomique)	Perception en fonction de tranche d'âge			
	Femme		Homme	
	De 18-30 ans	De 30 ans au plus	De 18-30 ans	De 30 ans au plus
Dissuasion	43 %	66 %	32 %	77 %
Lieu du travail et du tourisme (lieu d'aubaine)	72 %	30 %	74 %	24 %
Lieu d'asile ou refuge des criminels après leur forfait	58 %	41 %	42 %	57 %
Lieu de la dépersonnalisation et de mortification (population marginalisée)	40 %	73 %	52 %	66 %
Maison (lieu où on peut trouver le minimum possible : à manger et où dormir)	65 %	30 %	72 %	28 %
Mouroir (salle d'attente pour les potentiels candidats à la mort)	27 %	72 %	45 %	70 %
La liberté				
Lieu de dépossession et de déni de droits (un lieu de sans droits & sans voix)	66 %	72 %	60%	67%
Rééducation				
	10%	12%	9%	7%
Lieu de prise de conscience par certains	28 %	70 %	32 %	67 %
Lieu de renforcement de capital criminel	77 %	21 %	60 %	35 %
Lieu de mortification, d'abrutissement et perte de temps	56 %	40 %	56 %	42 %
Réinsertion				
Lieu désengagement total avec la société	64 %	41 %	58 %	40 %
Lieu d'oublis (les damnés de la société)	60%	38 %	58 %	41 %
Culture-Criminelle				
Lieu d'apprentissage et de renforcement de capacité criminelle	65 %	30 %	60 %	38 %
Lieu de perversion	75 %	23 %	70 %	28 %
Lieu d'accoutumance	77 %	25 %	75 %	20 %

Résultats de la recherche en fonction des catégories sociales

Organisation de l'espace carcéral (lieu anomique)	Perception en fonction des catégories sociales			
	VIP	Brigade de la Paix	Kuluna	Reste de la population carcérale
Dissuasion	52 %	20 %	10 %	75 %
Lieu du travail et du tourisme (lieu d'aubaine)	5 %	50 %	35 %	10 %
Lieu d'asile ou refuge des criminels après leur forfait	10 %	25 %	50 %	20 %
Condition carcérale	Perception en fonction de condition carcérale			
	VIP	Brigade de la Paix	Kuluna	Reste de la population carcérale
Lieu de la dépersonnalisation et de mortification (population marginalisée)	75 %	15 %	5 %	76 %
Maison (lieu où on peut trouver le minimum possible : à manger et où dormir)	0%	76%	70 %	64 %
Mouroir (salle d'attente pour les potentiels candidats à la mort)	65%	76%	70%	80%
La liberté	Perception en fonction de liberté			
	VIP	Brigade de la Paix	Kuluna	Reste de la population carcérale
Lieu de dépossession et de déni de droits (un lieu de sans droits et sans voix)	75 %	10 %	10 %	76 %
Rééducation	Perception en fonction rééducation			
	VIP	Brigade de la Paix	Kuluna	Reste de la population carcérale
Lieu de prise de conscience par certains	40 %	15 %	5 %	65 %
Lieu de renforcement de capital criminel	10%	45 %	75 %	60 %
Lieu de mortification, d'abrutissement et de perte de temps	75 %	67 %	76 %	67 %

Réinsertion	Perception en fonction rééducation de réinsertion			
	VIP	Brigade de la Paix	Kuluna	Reste de la population carcérale
Lieu de désengagement total avec la société	50 %	51 %	25 %	60 %
Lieu d'oublis (les damnés de la société)	15 %	46 %	57 %	60 %
Culture-Criminelle	Perception en fonction de culture-criminelle			
	VIP	Brigade de la Paix	Kuluna	Reste de la population carcérale
Lieu d'apprentissage et de renforcement de capacité criminelle	5 %	67 %	75 %	68 %
Lieu de perversion et de perte de la dignité	25 %	78 %	76 %	60 %
Lieu d'accoutumance et de production de la récidive	10 %	60 %	78 %	65 %

CHAPITRE 4 : REPENSER LA REFORME DU SYSTEME PENITENTIAIRE ET DE L'UNIVERS CARCERAL

En RDC, le système carcéral hérité de la colonisation est toujours d'actualité malgré les appels incessants de certains scientifiques congolais et des organisations non gouvernementales, à sa réforme. La prison de Makala pourtant, située dans la commune de Selembao, renvoie aux « braises ». Dans l'imaginaire social congolais, l'expression « *kolia makala* » veut dire : être dans une situation de « misère », manquer de tout. Makala peut aussi avoir le sens d'enfer, lieu de tourment. Cette dénomination, renvoie à une philosophie rétributiviste¹⁰². Il s'avère fondamental à ce stade, de quitter cette philosophie pour une nouvelle pénologie.

La présente étude ne se limite pas à dresser un tableau sombre des conditions de vie des pensionnaires du CPRK, il propose sous forme de recommandations des remèdes aux maux dont souffre le système pénitencier en RDC et singulièrement le système carcéral de la prison de Makala pour lesquels un traitement d'urgence s'impose. Certains points développés dans le tableau ci-dessous méritent une attention soutenue des pouvoirs publics pour doter les centres de détention de moyens concourant à l'humanisation de la prison de Makala et partant des prisons congolaises.

Tableau

Organisation du Centre et de l'espace carcéral
Revoir la loi sur le régime pénitentiaire
Revoir le traitement du personnel pénitentiaire et augmenter son effectif
Suppression ou réorganisation de la gouvernance informelle et abolition des collectes
Systématisation du suivi des dossiers des détenus préventifs
Institutionnalisation des peines alternatives
Réduction de la démographie carcérale et construction des prisons payantes pour les VIP
Condition carcérale
Eradication de classes sociales d'hébergement (régime de faveur)
Homogénéisation des conditions de vie carcérale
Prise en charge médicale appropriée aux prisonniers
La liberté
Respect des droits fondamentaux des prisonniers prévus par les textes internationaux et nationaux.
Prise en charge des enfants accompagnant leur mère en prison

¹⁰² Jean Paul Brodeur, Justice distributive et justice rétributive. Philosophiques, Vol 24, n°1, 71–89, 1997

Rééducation

Création de structure de rééducation et de responsabilisation des détenus (structure d'autogestion carcérale)

Cotation pour amendement et remise de peines

Responsabilisation de chaque prisonnier

Regrouper les prisonniers par degré de dangerosité

Réinsertion

Mettre sur pied des structures de formations professionnelles

Créer des ateliers pour occuper cette main d'œuvre carcérale

Culture-Criminelle

Suppression de formes des sous-cultures criminelles

Eradication de formes d'homosexualité en prison

Conclusion

111. Partis des critiques parfois acerbes, souvent formulées en l'encontre des conditions carcérales en RDC, l'heure était plus qu'indiquée de présenter une étude qui permet de cartographier les différentes perceptions de la prison, non pas par les personnes étrangères aux réalités carcérales, qui tiennent parfois des discours excessifs relevant du lieu commun, mais par les prisonniers eux-mêmes.

112. En remontant le temps, on note qu'à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e on a créé la peine de prison et depuis cette époque tout le discours sur la prison est centré sur les différentes finalités de cette peine¹⁰³. La transformation du prisonnier par la prison est toujours au centre de ce discours de légitimation au point que plusieurs voient dans la prison non seulement un des principaux moyens de « lutter contre le crime » mais aussi un « remède » pour le délinquant. En réalité, la prison est différemment perçue par les prisonniers et ne semble plus remplir les fonctions de rééducation et de resocialisation à cause du manque de structure d'encadrement et de resocialisation des personnes mises à l'écart de 10la société.

113. Au regard des entretiens et des observations réalisées dans la prison de Makala, il y a lieu de soutenir que l'égalité des prisonniers devant les conditions de détention dans cette prison est un mythe juridique. Il s'observe une hétérogénéité des perceptions, qui dépend de conditions sociales de chaque prisonnier, de son statut social et des projets de vie autour desquels il organise sa vie. Plusieurs privations sont observées comme la privation de nourriture, d'un espace à la dimension humaine pour se coucher, rendant la prison un lieu de mortification dans lequel s'installe une solidarité carcérale asservissante. Les investigations menées ont démontré l'absence de structures qui peuvent servir de cadre de rééducation et de resocialisation, par la mise en place de formations professionnelles, éducatives, scolaires voire universitaires. La prison apparaît, dans ce contexte, comme un lieu de perte de temps surtout pour les jeunes alors que certains prisonniers la perçoivent comme un lieu de retraite, de méditation et surtout de prise de conscience.

114. Cette étude a démontré que seule une conscience ayant subie des traumatismes carcéraux parvient à s'auto amender, à la suite des conditions inhumaines auxquelles les prisonniers sont soumis alors qu'à contrario, une catégorie de prisonniers la perçoit comme un lieu de refuge où l'on trouve logement, nourriture, sécurité et amitié. En pareille occurrence, la prison apparaît comme un lieu d'apprentissage de la sous-culture délinquante. C'est un lieu de neutralisation, un instrument de la production de la récidive et de d'apprentissage de la grande délinquance.

115. Par ailleurs, l'hétérogénéité des perceptions sur la prison s'impose comme une évidence. Il se dégage de toutes ces perceptions que la privation de la liberté est ressentie par plus de 80 pour cent des prisonniers comme une affliction. La vie carcérale se présente de

¹⁰³Pierre Landreville et Danielle Laberge, La prison, solution ou problème social ? in traité des problèmes sociaux, (Dir) Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin, Montréal : Institut québécois de recherche sur la culture, 1994, p. 1080.

manière générale comme une vie de dépersonnalisation et de mortification. Toutefois, la prison est aussi perçue comme un lieu de sécurité par excellence pour des criminels qui craignent les représailles dans le monde extérieur et ceux qui sont sans abris. Dans le même ordre d'idées, la prison se présente comme une aubaine pour certains prisonniers qui ont réussi à occuper des postes de responsabilité dans le gouvernement informel. Ces derniers ne veulent plus sortir de la prison, qui leur offre un job rémunérateur.

116. L'emprisonnement, comme mise à l'écart, a démontré ses limites au point que plusieurs cas de récidives ont été rapportés surtout dans le milieu de personnes vivant en marge de la société, dans les conditions précaires dont la criminalité se révèle comme le seul réflexe de survie, le seul moyen de vivre.

117. De ce fait, force est de noter qu'en dépit du fait que les données et les recherches sur la prison sont très lacunaires à cause des limitations et du contexte particulier de la prison, il paraît d'une évidence nettement pertinente que les recherches en contexte de prison devront davantage s'orienter prioritairement vers la connaissance des populations prises en charge, c'est-à-dire les prisonniers eux-mêmes, leurs caractéristiques démographiques, sociologiques et criminologiques, ainsi que leurs besoins d'ordre psychosocial. On devra aussi explorer plus à fond les conséquences différentielles de l'emprisonnement et les façons de les atténuer. Enfin, la recherche doit porter sur les mesures communautaires qui peuvent, à court terme, remplacer l'emprisonnement et sur les autres moyens de gérer adéquatement, aux moindres coûts sociaux possibles, les problèmes de la société.

118. Cette recherche a permis de constater aussi que les objectifs de responsabilisation sont laminés par la dépendance à laquelle les détenus sont soumis (débrouille). Plongés dans un univers de violence et de peur, privés de toute initiative, la majorité d'entre eux sont assujettis, à un ordre intransigeant d'un gouvernement informel qui aggrave leur peine. La peine comme un « mal » infligé à l'auteur de l'infraction ne se résume pas seulement à la privation de la liberté de mouvement : il faut infliger une réelle souffrance. Le respect des droits humains serait contraire à la fonction de la peine dans la gestion de la prison pour ce gouvernement parallèle. C'est au prix de la souffrance des prisonniers que les membres du gouvernement informel arrivent à mettre de l'ordre dans la prison de Makala.

119. Cette étude se donne pour vocation de servir d'un cadre de réflexion, qui réouvre le débat déjà longuement alimenté sur les fonctions carcérales instrumentales, symboliques voire axiologiques, en contexte d'une société congolaise en quête de développement, et en crise de légitimité. Elle constitue en même temps un plaidoyer, qui tente de dénoncer les dérives carcérales, les privations, les dépravations et les injustices observées, en essayant de proposer, à partir des discours et perceptions de prisonniers eux-mêmes, des voies et moyens de diminuer et même d'abolir les moyens répressifs pour gérer les problèmes sociaux. Elle permet, à court terme, d'esquisser des solutions idoines, qui reposent sur la réalité carcérale vécue et non sur celle supposée, dans le but de viser l'amélioration des conditions de détention, favoriser l'obtention et l'exercice des droits des personnes incarcérées et aider ces personnes, qui sont en partie victimes du dysfonctionnement du modèle de notre société dite

démocratique, à trouver des repères, qui peuvent les aider à modifier leur perception sur le sens de la vie, avec pour corollaire, celle de la liberté.

120. En définitive, à un moment où tout bouge autour de nous, un autre objectif est celui d'une ambition assumée, de nous faire prendre de la distance sur le modèle pénitentiaire ou afflictif, de dépasser le caractère réducteur, simpliste et largement fictif de la conception surannée sur la sanction pénale, privative de liberté, découlant d'une pensée savante importée et de poser un diagnostic objectif et endogène sur la base du vécu des prisonniers eux-mêmes. Autrement dit, il faut chercher à cerner les différentes pesantes en vue d'une contribution scientifique pouvant amener à une adaptation ou, du moins, à une articulation possible entre les conceptions socioculturelles et les conceptions institutionnelles sur le modèle pénitentiaire, qui répondrait, aux attentes des populations ainsi qu'aux valeurs congolaises sous-jacentes. Ainsi, à l'instar de l'expérience pilote de la prison de Luzumu, nous pensons qu'une stratégie nationale de réinsertion socioprofessionnelle des prisonniers est plus que nécessaire.

Bibliographie

- Baudoin BUNGU MUSOY, *La mise en œuvre du droit de détenu à la santé dans le contexte pénitentiaire congolais. Un cas d'effritement du monopole étatique*, Thèse de doctorat, Unikin, Faculté de Droit, juillet 2019.
- Charles KAKULE KINOMBE, « La surpopulation carcérale dans les prisons congolaises : causes, effets et pistes de solution », *African Law Study Library*, 2016.
- Chase MUTAYUBARA DAUDI, « Les coulisses de la prison de Makala à Kinshasa ».
- Christophe ANDREO, « Résistances et adaptations in : Déviance scolaire et contrôle social : Une ethnographie des jeunes à l'école [en ligne]. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2005 (généré le 05 juillet 2023)
- Corinne ROSTAING, « Quelques ficelles de sociologie carcérale, Actes de la journée d'étude : Prisons et méthodes de recherché », in *Histoires de la justice, des crimes et des peines*, Vol. 8/2077.
- Corinne ROSTAING, « Quelques ficelles de sociologie carcérale, Actes de la journée d'étude : Prisons et méthodes de recherché », in *Histoires de la justice, des crimes et des peines*, Vol. 8/2077.
- Darpy DENIS, Kojoue LARISSA, « Chapitre 3. La perception », dans : Comportements du consommateur. Concepts et outils, sous la direction de Darpy Denis, Kojoue Larissa. Paris, Dunod, « Management Sup », 2016.
- De Gremont ROSELYNE, « De l'existence », in Berkeley : *l'idée de nature*, Sous la direction de De GREMONT Roselyne, Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Philosophies », 1995.
- DEBUYST, C. (1990a). « Présentation et justification du thème », in F. Digneffe (Dir) *Acteur social et délinquance. Une grille de lecture du système de justice pénale*, en hommage à Christian Debuyt, Bruxelles : Mardaga.
- Denise JODELET, *Les représentations sociales*, Paris, PUF.
- Dominique LHUILIER, « Perspective psychosociale clinique sur la « carcéralité » », in *Bulletin de psychologie*, 2007/5 (Numéro 491), p. 447-453.
- Etienne De GREEFF, l'identité fondamentale entre tous les êtres humains et celui de l'altérité phénoménale des expériences de vie.
- Erving GOFFMAN, *Asiles. Etudes sur les conditions sociales des malades mentaux*, Paris, Minuit, 1968.
- Étienne Bimbenet, Après Merleau-Ponty : étude sur la fécondité d'une pensée, Paris, J. Vrin, coll. « Problèmes et Controverses », 2011.
- FERRAZ, M. S. A., *Perception et culture chez Merleau-Ponty*, Volume 35, numéro 2, automne 2008.
- G. H. Mead, *L'esprit, le soi et la société*, (1934), Paris, PUF, 1963.
- Grégoire NGALAMULUME TSHIEBUE, stratégie nationale de réinsertion socioprofessionnelle des personnes détenues dans les prisons de la RD Congo, PNUD 2021.
- Jacques FAGET, *sociologie de la délinquance et de la justice pénale*, Paris, Eres, 2008.
- Jean- François Dortier, « La perception, une lecture du monde », in *Grands Dossiers N° 7 - Juin - Juillet - Août 2007*.
- Jean-Pierre Cléro, *Théorie de la perception. De l'espace à l'émotion*, Paris, PUF, p. 2001.
- Julien FREUND, « I. La neutralité axiologique », in *Études sur Max Weber*, sous la direction de FREUND Julien. Genève, Librairie Droz, « Travaux de Sciences Sociales », 1990.

- KAMNINSKI, D. (2010). Droits des détenus, normalisation et moindre éligibilité. *Criminologie*, 43(1), 199–226 ;
- KIENGE-KIENGE INTUDI R., *initiation à la recherche scientifique*, Notes de cours, inédit, Unikin, 2010-2011.
- LEMIRE, Guy ; VACHERET, Marion. 1. « L'influence de la prison sur le détenu », In *Anatomie de la prison contemporaine* [en ligne]. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2007 (généré le 04 juillet 2023). Disponible sur Internet : <<Http://books.openedition.org/pum/10042>>.
- Léon de Saint Moulin s. j, « La perception de la démocratie en République Démocratique du Congo », in *Revue Congo-Afrique*, Mai 2003, n° 375.
- Lhuillier Dominique, « Perspective psychosociale clinique sur la « carcéralité » », *Bulletin de psychologie*, 2007/5 (Numéro 491).
- Luc Van CAMPENHOUDT, *Introduction à l'analyse des phénomènes sociaux*, Paris, Dunod.
- M. POLLAK, *L'expérience concentrationnaire. Essai sur la nomination de l'identité sociale*, Paris, Métailié, 1990.
- Merleau PONTY, *La Phénoménologie de la Perception* (1976)
- Oscar SHAMBA BEMUNA, *La délinquance ou la débrouille chez les jeunes issus de l'immigration congolaise : « cas de mosala ya maboko »*, Thèse de doctorat, UCL, 2014.
- Pascal DUPOND, *La perception autour de la Phénoménologie de la perception*, Philopsis : Revue numérique. <https://philopsis.fr>, consultée le 16/06/2023.
- POUPART, DESLAURIERS, GROULX, LAPERRIERE, MAYER, PIRES, *La recherche qualitative, Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, Gaëtan Morin.
- Règles Nelson Mandela ou Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus.
- Renaut Alain, « La perception », in *La Philosophie*. Avec la collaboration de BILLIER Jean-Cassien, Savidan Patrick, Thiav-Po-Une Ludivine. Paris, Odile Jacob, « Hors collection », 2006.
- Sylvie AYIMPAM and Michel BISA KIBUL, *Une gouvernance informelle dans la prison de Makala à Kinshasa* ;